

Mécanisme d'évaluation indépendant

Rapport sur les résultats :
Maroc 2021-2023

**Open
Government
Partnership**



Independent
Reporting
Mechanism

Sommaire exécutif

Le deuxième plan d'action du Maroc a obtenu des premiers résultats modestes. La numérisation des processus judiciaires et des procédures administratives a notamment permis d'améliorer la transparence et l'accès aux principaux services gouvernementaux. Des progrès notables ont également été accomplis pour améliorer l'accès à l'information au sein des administrations locales. Toutefois, les engagements en faveur d'un parlement ouvert ont connu des progrès limités en raison d'un délai de mise en œuvre d'un an. Les réformateurs continuent à s'investir fortement pour renforcer l'inclusivité et la collaboration dans les processus du PGO.

Premiers résultats :

Les engagements 4, 15, 16 et 21, mis en évidence dans la section des premiers résultats, ont amélioré l'accès du public aux informations et aux services gouvernementaux à la fin de la période de mise en œuvre. La numérisation des procédures administratives au titre de l'engagement 4 a renforcé la connaissance du public et l'accès aux services administratifs et a réduit les possibilités de corruption. Les engagements 15 et 16 ont permis d'accroître la transparence des services judiciaires. L'engagement 21 a conduit à l'intégration des collectivités territoriales dans la plateforme nationale d'accès à l'information et a facilité la publication proactive d'informations à l'échelon communal. Ces engagements ont été soutenus par des stratégies et des législations gouvernementales plus larges.

Plusieurs engagements non mis en avant dans ce rapport pourraient révéler des résultats à plus long terme. Par exemple, le portail national de l'intégrité prévu par l'engagement 9 a été conçu dans le cadre de consultations, mais n'a pas été lancé au cours de la période de mise en œuvre. De même, davantage d'informations sur la santé ont été rendues publiques dans le cadre de l'engagement 8. Le choix de publier des données de manière systématique et complète dans un endroit accessible pourrait faire avancer cette réforme. L'engagement 3 a été le seul engagement parlementaire à obtenir des premiers résultats. Notons que la mise en œuvre a permis l'augmentation des visites publiques au Parlement, l'utilisation de nouveaux matériels de sensibilisation, et l'accès public aux archives et à la bibliothèque parlementaires.

Achèvement :

Le deuxième plan d'action du Maroc a atteint des niveaux d'achèvement plus faibles que le premier. Ceci s'explique en partie par l'ajout de sept engagements parlementaires un an après le début de la période de mise en œuvre. Les élections marocaines de 2021 ont également relégué

APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE

NIVEAU D'ACHÈVEMENT

14/29

Engagements achevés ou
substantiellement achevés

PREMIERS RÉSULTATS

10/29

Engagements avec
premiers résultats

0/29

Engagements avec premiers
résultats significatifs

CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES MINIMALES

Agir conformément au processus du PGO.

certaines réformes du gouvernement ouvert au second plan. Par exemple, l'engagement 11 a été jugé prometteur lors de l'examen du plan d'action, en raison de ses jalons qui visaient à accroître la participation des femmes à la prise de décision au sein du gouvernement. Toutefois, le changement de gouvernement, et donc de direction ministérielle, a déplacé l'accent mis sur la mise en œuvre de l'engagement 11 vers l'autonomisation économique des femmes. L'engagement 11 n'a donc pas obtenu de résultats initiaux notables en ce qui concerne l'ouverture du gouvernement.

Certains engagements ont atteint un niveau d'achèvement élevé, mais aucun premier résultat notable n'a été obtenu. Concernant les engagements 2, 3, 7 et 13, les activités réalisées étaient internes et n'ont pas directement ouvert le gouvernement aux citoyens. Les engagements 5, 6, 10 et 22 étant limités dans leur ambition, leur mise en œuvre n'a pas entraîné de changements significatifs en matière de gouvernement ouvert. L'évaluation de ce rapport est basée sur le plan d'action révisé soumis par le Gouvernement du Maroc en août 2022, qui comprenait l'ajout des engagements parlementaires¹.

Participation et co-création :

Le Maroc a continué à renforcer l'inclusion et la collaboration avec la société civile et le public tout au long du cycle du plan d'action. Le Département de la Réforme de l'Administration, du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, supervise le processus du PGO au Maroc. Une procédure formelle de sélection des membres du Comité de pilotage (COPIL) a été mise en place. Le Département a organisé 10 événements de co-création qui ont touché 800 citoyens et généré 232 propositions pour le plan d'action, lesquelles ont reçu des réponses individuelles. En raison de la pandémie de COVID-19, de nombreux événements de co-création ont eu lieu en mode virtuel.² Des partenaires, tels que l'OCDE, ont soutenu la co-création. Toutefois, des difficultés liées à des contraintes de ressources et à une irrégularité dans l'implication du COPIL ont persisté.³

Au cours de la mise en œuvre, le COPIL a organisé des réunions régulières de suivi du niveau d'avancement. Des informations sur la mise en œuvre ont été fournies sur le site Web du PGO marocain.⁴ L'absence de budget alloué aux activités du PGO, et la dépendance à l'égard des budgets sectoriels et des agences internationales de développement ont réduit la qualité des interventions du COPIL. Les membres de la société civile sont notamment censés autofinancer leur participation, ce qui entrave leur capacité à contrôler la mise en œuvre.

Le Département a lancé la création de groupes de travail thématiques par le biais d'un appel à la participation de la société civile. Environ 804 OSC provenant de toutes les régions du Maroc ont manifesté leur intérêt. Les groupes de travail ont pour vocation de renforcer le rôle de la société civile dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre aux côtés de l'agence de mise en œuvre. L'adhésion sera renouvelée tous les deux ans pour tenir compte des domaines d'action du plan d'action.⁵ Les groupes de travail n'ont pas été créés à temps pour assurer le suivi du deuxième plan d'action, mais ils sont voués à jouer un rôle lors du prochain cycle de plans d'action.

Mise en œuvre dans le contexte :

Les élections marocaines de 2021 ont entraîné une réorientation significative des priorités du gouvernement qui a infléchi la trajectoire et la continuité de certains engagements. Par exemple, l'accent mis par la nouvelle administration sur la numérisation a facilité les engagements 3 et 4.

Toutefois, la réorganisation interne du gouvernement a posé des problèmes de coordination et d'exécution des engagements, par exemple les engagements 17, 18 et 19. Dans le cas des engagements 15 et 16 concernant l'ouverture du secteur judiciaire, les transitions internes ont favorisé leur mise en œuvre.⁶ Cela souligne la complexité des transitions politiques et les avantages potentiels d'une stratégie nationale d'ouverture dans le pays. Le Maroc a accueilli la réunion régionale du PGO pour l'Afrique et le Moyen-Orient en novembre 2022, réunissant des réformateurs du gouvernement ouvert des gouvernements et de la société civile de toute la région⁷.

¹ Plan d'action national du Maroc 2021-2023, Août 2022, Site web du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2021-2023/>

² Des webinaires virtuels de co-création dans tous les domaines thématiques ont eu lieu entre le 9 octobre et le 3 novembre 2020. Voir les « événements » du site Internet du PGO du Maroc : <https://gouvernement-ouvert.ma/events.php?lang=fr>.

³ COPIL : Abréviation du Comité de pilotage pour désigner le forum multipartite au Maroc.

⁴ Site du PGO Maroc : <https://www.gouvernement-ouvert.ma/index.php?lang=fr>.

⁵ Ouiame El Moustamide (Ministre Déléguée Chargée de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, Département de la Réforme de l'Administration), entretien avec un chercheur du MEI, 15 novembre 2023.

⁶ "Samia Chakri, la Première Femme Chargée de Moderniser la Justice." Medias24. 20 Janvier 2020.

<https://medias24.com/2022/01/20/samia-chakri-la-premiere-femme-chargee-de-moderniser-la-justice/>.

⁷ « Réunion régionale Afrique et Moyen-Orient » Site web du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. <https://www.opengovpartnership.org/events/africa-and-the-middle-east-regional-meeting/>

Table des matières

Section I : Observations clés	5
Section II : Mise en œuvre et premiers résultats	8
Section III. Participation et co-création	20
Section IV. Méthodologie et indicateurs du MEI	24
Annexe I. Données par engagement	26

Section I : Observations clés

Le plan d'action marocain 2021-2023 révèle des avancées et des difficultés significatives avec un accent sur les services publics et la numérisation. Ce bref aperçu met en lumière des observations clés : la nécessité d'une stratégie nationale d'ouverture, la numérisation dans le secteur de la justice, les avancées de la gouvernance ouverte dans l'administration locale et l'accent mis par le Parlement sur l'engagement des jeunes et des communautés. Chaque point reflète l'évolution du Maroc vers une meilleure gouvernance.

Observation 1 : La prochaine étape de l'expansion rapide du mouvement de gouvernement ouvert au Maroc, dans les différentes branches et niveaux du gouvernement et de la société civile, devrait être la mise en place d'une stratégie nationale de gouvernement ouvert.

Le Maroc continue de consolider sa communauté, ses processus et ses réformes en matière de gouvernement ouvert dans le cadre de ses deux premiers plans d'action. Jusqu'à présent, les réformes se sont largement concentrées sur le renforcement de la transparence du gouvernement et de la prestation des services publics. En vue d'atteindre ces objectifs, de nombreux engagements ont cherché à développer des plateformes en ligne, notamment les plateformes Shafafiya, Chikaya et Idarati. Maintenant que le Maroc a établi ces fondations, les réformateurs du gouvernement ouvert ont la possibilité d'adopter une approche plus ambitieuse et à plus long terme du mouvement du gouvernement ouvert dans le pays.

Les membres de la société civile¹ et les experts régionaux de l'OCDE² ont souligné l'état de préparation du pays et la nécessité d'une stratégie nationale globale d'ouverture pour assurer et maintenir le leadership politique. Cette stratégie devrait pouvoir transcender les engagements sectoriels spécifiques, en prévoyant une feuille de route holistique capable de s'aligner sur la nouvelle stratégie 2023-2028 du PGO³, offrant de multiples voies pour faire avancer le gouvernement ouvert.

L'Argentine⁴ et le Canada⁵ ont créé des précédents avec leurs stratégies de gouvernement ouvert, démontrant les avantages d'une telle approche. Une stratégie nationale au Maroc pourrait établir une vision à long terme, en intégrant les différentes branches du gouvernement et en encourageant la collaboration intersectorielle. Elle faciliterait l'alignement des initiatives nationales et locales en matière de gouvernement ouvert, en préparant le terrain pour des réformes plus ambitieuses axées sur la participation des citoyens, la prise de décision et la redevabilité.

Observation 2 : Le Ministère de la Justice et le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration ont jeté les bases de la lutte contre la corruption en renforçant la transparence et la simplicité des services publics.

La dématérialisation et la simplification des services administratifs et judiciaires du gouvernement marocain sont les exemples les plus probants des premiers résultats obtenus dans le cadre de ce plan d'action. Ces engagements visaient à réduire les possibilités de corruption en améliorant l'accès du public à l'information sur les principaux services publics. Le gouvernement et la société civile ont réussi à mettre en place des cadres juridiques et des outils numériques à cette

fin. Parmi les facteurs ayant contribué à l'avancement de ces réformes : un niveau élevé d'engagement de la part des ministères chargés de la mise en oeuvre, le plaidoyer émanant de la société civile, les cadres et stratégies juridiques sous-jacents et l'impulsion donnée par la pandémie de COVID-19. Des efforts restent à faire pour accroître la portée, l'utilisation et l'accessibilité de ces plateformes. Les scores du Maroc sur l'Indice de perception de la corruption de Transparency International et dans le cadre du World Justice Project indiquent que ces réformes n'ont pas encore permis de réduire de manière significative les niveaux de corruption.⁶ Les réformateurs du gouvernement ouvert sont encouragés à utiliser la fondation existante pour entreprendre des réformes ambitieuses en mettant l'accent sur la participation publique et la redevabilité, ainsi que sur une approche globale et stratégique de la lutte contre la corruption.

Observation 3 : Une collaboration innovante entre le Ministère de l'Intérieur et la société civile a suscité l'essor rapide d'un réseau de réformes locales en faveur d'un gouvernement ouvert.

Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales Ouvertes (PACTO) du Maroc a réalisé des progrès significatifs dans l'ouverture du gouvernement au niveau local. Ces progrès sont le fruit d'une collaboration entre la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du Ministère de l'Intérieur et les organisations de la société civile marocaine Impact for Development⁷ et l'Association des Régions du Maroc. Ce partenariat a conduit à la création du Réseau marocain des collectivités territoriales ouvertes (REMACTO) qui a permis de faciliter la co-création de 52 programmes ouverts (dont 46 adoptés par des conseils élus) dans 66 collectivités territoriales, mettant l'accent sur la transparence, l'accès à l'information, la participation et la digitalisation. Le succès de l'initiative est dû à une plateforme numérique facilitante⁸, une unité de soutien spécialisée et un programme de formation flexible.

Le Maroc a reçu une mention honorable dans le cadre des 2023 Open Government Awards pour son approche innovante et collaborative de l'ouverture des collectivités territoriales.⁹ Le soutien de PACTO a conduit à l'acceptation de la Ville d'Agadir et d'un consortium des régions Souss-Massa, Oriental, Drâa-Tafilalet et Laayoune Sakia El Hamra dans le programme local PGO en 2024.¹⁰ PACTO étend également la participation des collectivités territoriales à REMACTO, notamment à travers un engagement dans le plan d'action PGO 2024-2027 du Maroc.¹¹ Parmi les difficultés figuraient toutefois la gestion des différents niveaux d'engagement des collectivités et la capacité à surmonter la résistance au changement, en particulier dans les régions où le rythme rapide de l'initiative a été écrasant. Pour maintenir le rythme de progression, il est recommandé de poursuivre les efforts de collaboration entre le gouvernement et la société civile, en apportant prioritairement un soutien adapté aux collectivités territoriales les moins engagées, dans le but d'assurer une adoption uniforme des pratiques de gouvernement ouvert.

Observation 4 : La Chambre des représentants peut s'appuyer sur les progrès accomplis pour renforcer et systématiser l'engagement auprès du public et de la société civile.

La Chambre des représentants a entrepris d'engager la société civile à travers deux plans d'action pour un parlement ouvert. Cela a produit plusieurs initiatives : une réunion en juin 2022 avec la société civile pour élaborer le deuxième plan d'action pour un parlement ouvert, les Journées parlementaires ouvertes, ainsi qu'une formation au gouvernement ouvert pour les jeunes et la société civile¹². Malgré les progrès réalisés, la création de canaux concrets et durables pour engager la société civile reste inachevée. Par exemple, les engagements visant à

créer un comité de pilotage du parlement ouvert et des plateformes en ligne pour la participation publique au processus législatif n'ont pas encore été mis en œuvre. D'autres initiatives seront nécessaires pour établir un cadre clair de collaboration entre la société civile et le parlement¹³. La réunion de juin 2022 entre la Chambre et la société civile pour élaborer le deuxième plan d'action a constitué une amélioration par rapport au premier plan d'action, qui a été développé en interne. Cependant, la société civile a exprimé le souhait de disposer de plus de temps, d'informations et de mécanismes efficaces pour une discussion et collaboration fructueuses.¹⁴ La création d'espaces permanents de dialogue entre le parlement et la société civile pourrait faciliter l'élaboration conjointe du prochain plan d'action pour un parlement ouvert et de la législation marocaine.

¹ Abdelmalek Asrih (Président de « La colombe blanche ») entretien avec un chercheur du MEI, le 23 novembre 2023 ; Ismail Isoulk (Directeur exécutif de Simsime) entretien avec un chercheur du MEI, le 07 décembre 2023 ; Aimane Amalik (Président de I4CHABAB (pour la jeunesse) et membre du COPIL) Entretien avec un chercheur du MEI le 07 décembre 2023.

² Charlotte Adam et Nawal Djaffar, (Direction de la gouvernance publique, Organisation de coopération et de développement économiques) entretien avec le chercheur du MEI, 29 novembre 2023.

³ Stratégie PGO 2023-2028. Partenariat pour un gouvernement ouvert. <https://www.opengovpartnership.org/strategy/>.

⁴ « Argentine. » Partenariat pour un gouvernement ouvert. <https://www.opengovpartnership.org/members/argentina/>.

⁵ « Stratégie pour un gouvernement ouvert du Canada. » Partenariat pour un gouvernement ouvert. 11 mai 2023.

<https://www.opengovpartnership.org/stories/canadas-open-government-strategy/>

⁶ Indice de perception de la corruption 2023 : Maroc. Transparency International.

www.transparency.org/en/cpi/2023/index/mar; Index sur l'état de droit du World Justice Project : Maroc. 2023.

worldjusticeproject.org/rule-of-law-index/country/2023/Morocco/Absence%20of%20Corruption/

⁷ PACTO 2021 : Programme d'appui aux collectivités territoriales ouvertes. Impact sur le développement.

www.idev.ma/pacto.html.

⁸ La plateforme du Réseau des Collectivités Territoriales Ouvertes du Maroc : <https://ctouvertes.collectivites-territoriales.gov.ma/index.php?lang=fr>

⁹ Prix PGO 2023. Partenariat pour un gouvernement ouvert. <https://www.opengovpartnership.org/open-government-awards/ogg-awards-2023/>

¹⁰ Rejoignez l'appel local à manifestation d'intérêt du PGO 2023, terminé. Partenariat pour un gouvernement ouvert.

<https://www.opengovpartnership.org/ogg-local/join-ogg-local-call-for-expressions-of-interest-2023-concluded/>

¹¹ Plan d'action national PGO du Maroc 2024-2027. <https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-2024-2027/>

¹² Information fournie au MEI par Mohammed Doukha (Conseiller général chargé des programmes de coopération internationale, Chambre des représentants) pendant la période de révision de la prépublication de ce rapport. Juillet 2024 ; "Rabat : Réunion sur les engagements de la Chambre des représentants à l'égard de l'OGP". 22 juin 2022.

<https://www.mapnews.ma/fr/actualites/politique/rabat-rencontre-sur-les-engagements-de-la-chambre-des-repr%C3%A9sentants-en-faveur>

¹³ "Un élan de partenariat : un cadre de collaboration entre la société civile et la Chambre des représentants", Simsime, 2023. <https://shorturl.at/MJTss>.

¹⁴ Ismail Isoulk (Directeur exécutif, Simsime) Entretien avec un chercheur du MEI, 7 décembre 2023. ; Aimane AMALIK (Présidente, I4CHABAB (Pour les jeunes) Membre du COPIL) entretien avec un chercheur du MEI, 7 décembre 2023.

Section II : Mise en œuvre et premiers résultats

La section qui suit examine les trois engagements ou groupes d'engagements que le MEI a identifiés comme présentant les meilleurs résultats sur le plan de la mise en œuvre. Pour évaluer les premiers résultats, le MEI s'est référé au départ aux engagements ou aux groupes identifiés comme prometteurs dans l'examen du plan d'action. Après vérification des preuves d'achèvement, le MEI a également pris en compte des engagements ou des groupes de projets qui n'avaient pas été jugés prometteurs mais qui, une fois mis en œuvre, ont produit des résultats majoritairement positifs ou significatifs.

Engagement 4 : Numérisation des procédures et formalités administratives [Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration]

Contexte et objectifs :

Cet engagement visait à rationaliser et à normaliser les procédures administratives qui constituent une part importante des interactions entre les citoyens et le gouvernement. Ce faisant, l'engagement cherchait à réduire les possibilités de corruption, à améliorer les services administratifs et à renforcer la confiance entre le public et l'administration.

L'engagement vise spécifiquement à mettre en œuvre la loi 55-19¹, promulguée le 19 mars 2020, suite au décret n°2-20-260.² Cette loi introduit des dispositions essentielles pour la transcription, la documentation, la simplification et la publication des actes administratifs, en imposant des délais maximaux de traitement, en exigeant la fourniture d'un récépissé de livraison aux utilisateurs, en adoptant le principe du silence comme consentement et en sauvegardant le droit de recours des usagers. La législation met également l'accent sur la numérisation des procédures et crée le portail national IDARATI.MA³ pour la publication des actes approuvés. Une commission nationale présidée par le chef du gouvernement supervise la stratégie de simplification des procédures, le suivi de l'avancement de la digitalisation et la supervision des enquêtes de satisfaction des usagers. Deux guides de simplification du droit ont été publiés, l'un pour les praticiens et l'autre pour le public.⁴

Cet engagement a produit une feuille de route pour l'application de la loi et la résolution des problèmes liés au manque de transparence des actes administratifs et à leurs effets sur les relations entre les usagers et l'administration. Les principaux problèmes sont l'absence de transcription et de publication en temps utile, l'absence d'une base de données nationale complète, le non-respect par l'administration publique des procédures publiées, la complexité des processus, la redondance et le manque de numérisation.

Cet engagement s'appuie sur les engagements 8, 9 et 10 du plan d'action 2018-2020 du Maroc. Dans le cadre du plan précédent, le cadre juridique de la simplification et de la numérisation des procédures administratives a été mis en place le portail IDARATI a été piloté, et le portail de réclamation des services publics Chikaya.ma a été lancé.⁵

Premiers résultats : Résultats modérés

Cet engagement a permis d'obtenir des résultats modérés en matière de renforcement de la

transparence et de la redevabilité des procédures administratives. Selon l'ancien secrétaire général du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, cette réforme visait à réduire les possibilités de corruption en rendant les procédures gouvernementales plus claires, plus rationnelles et accessibles au public. Les procédures opaques et compliquées créent des opportunités de corruption tandis que la simplification et la transparence contribuent à atténuer ce risque.⁶ Le Maroc s'est classé 97^{ème} sur 180 pays au titre de l'indice de perception de la corruption 2023 de Transparency International. Le score du Maroc n'a cessé de diminuer depuis son plus haut niveau de 43 points sur 100 en 2018. Cependant, le pays a conservé son score de 38 points en 2022 et 2023. Il reste donc du travail à faire pour ramener le score du Maroc à la moyenne mondiale de 43 points.⁷

La Commission nationale a compilé et validé les formalités administratives (jalon 1). 2 700 procédures sont désormais répertoriées sur le portail IDARATI.ma, alors qu'à son lancement en 2021, il en comportait 1 700 (jalon 3).⁸ On observe donc un progrès significatif par rapport à l'ancien site service-public.ma, qui ne comptait que 900 procédures jusqu'en 2021.⁹ Suite à cette réforme, le gouvernement ne peut demander aux citoyens que les documents publiés sur le portail. Cela encourage la numérisation complète des services gouvernementaux et marque un changement positif dans les pratiques et les politiques qui régissent les procédures administratives.

Les jalons ayant pour but de simplifier les procédures administratives, en particulier dans le secteur de l'investissement, ont été achevés.¹⁰ Plus de 22 procédures ont été simplifiées, numérisées et publiées sur la plateforme cri-invest.ma (jalon 4),¹¹ ce qui a permis de réduire de 45 % le volume de documents dus aux investisseurs et d'atténuer ainsi la complexité des processus (jalon 5). L'effort de collaboration a impliqué les 12 centres régionaux d'investissement (CRI) du pays, et 12 réunions régionales de communication et de sensibilisation ont été organisées¹² (jalon 2).

Selon la titulaire de l'engagement, Cheffe de la division de la simplification des procédures et de l'appui à l'éthique, les réactions mitigées et les cas négatifs signalés, en particulier par le centre d'appel 3737, ont pointé des possibilités d'amélioration. Ce constat a donné lieu à une enquête en 2022 qui a révélé un taux de réponse positive de 60 % de la part d'un groupe échantillonné, ce qui suggère qu'il reste des problèmes à résoudre.¹³ La nécessité d'optimisation, de simplification du langage, de réorganisation du contenu et d'amélioration de l'accès à certaines fonctionnalités traduit les difficultés à obtenir des résultats significatifs à court terme. Pourtant, par rapport à la situation de référence au moment de la co-création de l'engagement, une amélioration notable des pratiques, des politiques et des institutions régissant les procédures administratives a été enregistrée, car les citoyens ont désormais accès à une plateforme unifiée.

La cheffe de division de la simplification des procédures et de l'appui à l'éthique¹⁴ a déclaré que les délais serrés imposés par la loi, exigeant l'identification et la transcription des procédures d'environ 120 administrations dans un délai de six mois, représentaient une difficulté. De plus, l'absence d'information dans certaines administrations, malgré les procédures existantes, est une difficulté qui nécessite la transcription officielle de chaque procédure avec une référence juridique. Sur le plan technique, la principale difficulté a consisté à développer le portail idarati.ma dans le délai de six mois imposé par la loi. L'accompagnement de toutes ces administrations s'est révélé complexe. Ces obstacles mettent en évidence les contraintes de

temps, le besoin d'information de certaines administrations et les difficultés techniques et humaines rencontrées dans la mise en œuvre de l'engagement.

Dans un entretien, le président de l'Observatoire régional de l'accès à l'information (ORDI), a souligné la capacité du projet IDARATI à simplifier les procédures administratives. Il a toutefois signalé un manque de communication à propos de la plateforme, pourtant cruciale compte tenu de son impact sur la vie quotidienne des citoyens. « Faire connaître la plateforme doit être le rôle principal de l'administration, afin de ne plus concevoir des plateformes sans impact sur le citoyen », a-t-il remarqué.¹⁵ Auparavant, il fallait se rendre dans les différentes administrations ou sur chaque site Web pour accéder aux procédures. Aujourd'hui, IDARATI regroupe de nombreuses procédures sur une seule et même plateforme. Cependant, sans une communication adéquate et une consultation préalable, toutes ces initiatives risquent de ne pas rencontrer leur public.

Malgré ces difficultés, l'engagement a permis d'avancer dans l'amélioration de la transparence et la simplification des procédures administratives. Le nombre de procédures simplifiées a, certes, été limité, mais tout indique que cette action se poursuivra et que cette réforme devrait induire des changements plus importants à long terme.

Perspectives d'avenir :

L'engagement à réformer l'administration, en particulier par le biais du portail IDARATI, demeure un facteur crucial dans l'action continue du Maroc en vue d'améliorer ses services publics et de rationaliser ses processus administratifs. IDARATI pourrait bénéficier de l'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée au ministère dans le cadre de la loi de finances 2024.¹⁶ Cet engagement, qui influe considérablement sur les interactions quotidiennes entre les citoyens et les services publics, devrait vraisemblablement conserver sa pertinence et éventuellement être intégré aux futurs plans d'action.

Pour aller plus loin dans cet engagement, le Maroc pourrait envisager d'améliorer l'expérience des usagers, d'optimiser les fonctionnalités de la plateforme et de mettre en place des stratégies de communication efficaces afin de sensibiliser le public et d'accroître l'utilisation du portail. La poursuite de ces réformes pourra également inclure le renforcement de la collaboration entre les parties prenantes et le maintien du parti pris de simplification des procédures. Notons au passage que cette réforme pourra toujours être intégrée dans des initiatives plus générales de lutte contre la corruption. Par exemple, en donnant la priorité à la numérisation des procédures les plus exposées à la corruption ou en inscrivant la réforme dans une stratégie plus large de lutte contre la corruption.

Groupe 1 : Justice numérique ouverte [Ministère de la Justice]

Contexte et objectifs :

La justice ouverte est un nouveau domaine de réforme dans les plans d'action du PGO du Maroc. Le MEI a identifié les engagements 15 et 16 comme prometteurs dans l'examen du plan d'action en raison de leur potentiel de réduction des opportunités de corruption qui sont une préoccupation importante dans le secteur judiciaire.¹⁷ L'action du gouvernement marocain pour la

modernisation et la numérisation du secteur judiciaire au cours de la dernière décennie s'est amplifiée pendant la période de COVID-19. La pandémie a entraîné une augmentation de l'usage des plateformes en ligne par les tribunaux et les avocats marocains dans le cadre de l'échange de documents numériques et des procès à distance, et ce malgré l'absence d'un cadre juridique explicite visant à soutenir ces pratiques.

L'engagement 15 a comblé cette lacune en établissant un cadre juridique pour les procès à distance. Cet objectif a été atteint avec la révision du code civil, par la loi 02-23 adoptée par le conseil du gouvernement, en Août 2023, que l'on retrouve notamment dans les articles 623 à 639.¹⁸ L'engagement 16 a amélioré la fonctionnalité du portail des avocats existant et a créé un nouveau portail destiné aux Adouls (notaires de droit islamique s'occupant principalement du droit de la famille), élargissant encore l'accès numérique au système juridique.¹⁹

Ce groupe s'appuie sur la Charte de réforme de la Justice de 2013²⁰ et sur le Nouveau Modèle de Développement (NMD) du Maroc de 2021²¹ La Charte prévoyait l'audition de témoins à distance,²² le suivi des procédures et la soumission à distance des documents,²³ ainsi que l'utilisation de moyens modernes de communication pour accélérer les mesures de notification.²⁴ Le NMD prévoit la mise en place d'une plateforme d'e-justice afin que chaque citoyen bénéficie d'un système judiciaire efficace, rapide et accessible localement, y compris par notification électronique.²⁵ Un programme gouvernemental sectoriel appelé « Tribunal numérique à l'horizon 2022 » reprend également ces engagements.²⁶

Premiers résultats : Résultats modérés

Les engagements 15 et 16 ont permis d'obtenir des premiers résultats modérés en rendant les informations et les procédures judiciaires plus accessibles grâce à la numérisation généralisée du secteur de la justice. Les Marocains peuvent désormais suivre leurs affaires judiciaires en ligne.²⁷ Les avocats et le public peuvent accéder aux décisions judiciaires.²⁸ La numérisation des procédures a également permis de réduire les délais et donc le nombre de personnes en détention.²⁹ Ce groupe a avancé dans la création de modules et de plateformes numériques³⁰, dans l'engagement des principales parties prenantes³¹ et dans l'établissement d'un cadre juridique pour la communication électronique dans les procédures judiciaires civiles³². Le groupe a relevé les défis de la gouvernance et a réduit les retards dans le système judiciaire, bien que certaines limitations subsistent dans le partage et la réutilisation des données. Les efforts de collaboration avec les professionnels du droit, y compris les avocats, les Adouls et les experts judiciaires, ainsi que l'accent porté sur l'amélioration de l'accessibilité de la plateforme démontrent l'engagement judiciaire à soutenir cette réforme.

Le Ministère de la Justice a étendu les plateformes numériques d'échange de documents juridiques et d'audiences à distance à un plus grand nombre de professionnels de la justice, appliquant ainsi une approche holistique de la modernisation du secteur de la justice. Un magistrat détaché au Ministère de la Justice³³ souligne que ces avancées numériques contribuent à améliorer à long terme l'accessibilité, l'efficacité et la gouvernance au sein du système juridique.³⁴

Le projet de code civil 02-23, adopté le 24 Août 2023 par le conseil du gouvernement, intègre les méthodes de communication électronique dans les procès civils et l'échange de données

électroniques entre les tribunaux et les officiers de justice. Le Ministère de la Justice a mis l'accent sur les modifications importantes apportées au code de procédure civile, dont plus de 400 changements d'articles et 145 ajouts³⁵. Ces modifications, auquel ont participé le Ministère de la Justice et le Secrétariat général du gouvernement, visent à rationaliser les litiges en simplifiant les procédures et en mettant en œuvre des règles relatives aux communications électroniques sécurisées dans le cadre des procédures judiciaires.

Toutefois, la numérisation des procès a suscité des critiques, car elle risque d'affecter les garanties procédurales et les droits des justiciables. Le Dr. Khalid Atmani exprime ses préoccupations quant à l'équilibre entre les avantages technologiques et le droit à un procès équitable. Des lignes directrices et des limitations sont nécessaires pour garantir que les progrès numériques ne compromettent pas l'intégrité judiciaire.³⁶ Dans le cadre de ces avancées numériques, les actions du Ministère de la Justice - organisation d'un colloque international le 17 janvier 2022³⁷ et lancement d'un appel d'offres pour des cours de formation le 7 juillet 2022³⁸ - traduisent une approche proactive qui vise à faire face à la complexité et aux difficultés de la numérisation du système judiciaire.

La plateforme en ligne³⁹ facilite l'obtention par les avocats des jugements, des copies exécutives et des copies à notifier, des tâches qui nécessitaient auparavant un contact direct. Désormais, les avocats peuvent échanger des données avec le tribunal, qu'il s'agisse de l'enregistrement des motions jusqu'à la requête introductory d'instance, de la transmission électronique des frais de justice, de l'enregistrement des appels ou du suivi des dossiers. Initialement mise en place à Casablanca, cette plateforme a progressivement diffusé des services numériques qui couvrent aujourd'hui l'ensemble des tribunaux.⁴⁰ Pour le fonctionnaire interviewé, du Ministère de la Justice, la numérisation du travail des tribunaux permet non seulement de faire gagner du temps aux justiciables, mais aussi de faciliter le fonctionnement du système judiciaire, en contribuant à la lutte contre la corruption.⁴¹

Pour les huissiers, le diagnostic et le développement de la plateforme d'échange électronique ont permis de rationaliser des tâches telles que la recherche de certificats⁴². La période pilote s'est révélée fructueuse et la plateforme est désormais appliquée de manière globale, ce qui améliore l'efficacité et l'accessibilité de ces processus. L'intégration d'une plateforme spécifique pour les Adouls (notaires de droit islamique avec une autorité judiciaire dans des domaines comme le code de la famille, l'immobilier et l'héritage) permet également de rationaliser les processus. Pour les experts judiciaires, les travaux en cours sur les nouveaux modules ou plateformes impliquent un travail juridique de fond dans le back-office.

Des problèmes techniques se sont posés lors des audiences à distance dans le contexte de la pandémie de COVID-19, marquée par des difficultés d'accès à Internet et une pénurie d'équipements électroniques dans les établissements pénitentiaires. En réponse, le ministère et la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion ont signé un protocole d'accord⁴³ qui prend en charge la connectivité Internet et garantit une procédure judiciaire sans faille en supprimant la nécessité de transporter les détenus au tribunal. Les institutions se focalisent sur l'amélioration de l'infrastructure technique. Cette initiative de collaboration a permis de surmonter les difficultés et de poursuivre les procédures judiciaires pendant et après la période du COVID-19. Il est à noter que « du 27 avril 2020 au 16 avril 2021, les procès à distance ont permis la tenue de 19 139 séances concernant 310 067 affaires et bénéficiant à

433 323 détenus, dont 11 748 ont été libérés ». Sans ce passage au numérique, ces personnes n'auraient pas pu être jugées et seraient donc restées en détention.⁴⁴ Le Magistrat, attaché à la Direction des affaires criminelles et pénales, Ministère de la Justice,⁴⁵ souligne qu'aucun obstacle significatif n'a été rencontré, et que tous les acteurs du système judiciaire marocain se sont activement impliqués, comme en témoigne le nombre important d'avocats inscrits sur la plateforme.

Le coordinateur de projet à l'ONG ADALA⁴⁶, a souligné que la numérisation a été un élément clé de diverses actions de plaidoyer des associations marocaines. La plateforme Mahakim a été fréquemment utilisée, permettant aux citoyens de suivre leurs dossiers judiciaires en ligne sans avoir besoin d'un avocat, ce qui constitue une avancée significative dans l'accès du public à l'information et aux services juridiques. Cependant, il a signalé que certains avocats résistent à ce changement, étant réticents à l'idée que la plateforme expose toutes les affaires qu'ils ont défendues, cela pouvant avoir des conséquences sur leurs perspectives financières.⁴⁷ Omar Benajiba, avocat au tribunal de Tanger, a souligné les changements positifs apportés par les plateformes numériques dans le travail juridique, notamment l'amélioration de la transparence et de l'efficacité. Il a souligné que ces changements pouvaient renforcer la transparence du système judiciaire, notamment grâce à l'accès en ligne aux décisions de justice et à d'autres fonctionnalités telles que la possibilité de gérer des documents et des transactions en ligne. M. Benajiba a également mentionné une certaine réticence des avocats à adopter pleinement ces plateformes, car cela pourrait alimenter des débats concernant les bénéfices enregistrés par les avocats.⁴⁸

Le coordinateur de projet à ADALA⁴⁹ a observé que la numérisation du système judiciaire a permis à son ONG de mieux servir ses usagers en assurant un suivi plus efficace des affaires judiciaires. Ce système a également contribué à réduire les affaires de petite corruption (par exemple, le monopole de l'information) et les conflits d'intérêts, comme dans le choix des avocats. Toutefois, il estime qu'il est trop tôt pour identifier de manière concluante l'impact de la numérisation sur la corruption au sein du système judiciaire civil. Le coordinateur a également souligné la nécessité de politiques publiques globales associant la numérisation aux actions de lutte contre la corruption, complétées par une large communication et une sensibilisation des usagers au potentiel de transparence de la plateforme.⁵⁰

Malgré des efforts notables, l'indice sur l'État de droit 2023⁵¹ du World Justice Project révèle une tendance fluctuante pour le Maroc, avec un déclin atteignant son point le plus bas en 2022, suivi d'une légère amélioration en 2023. Plus précisément, le classement du pays en matière « d'absence de corruption » dans la justice civile et pénale a stagné entre 2021 et 2023. De même, le classement du Maroc pour la « rapidité des procédures civiles » n'a pas connu de changement significatif sur cette période. Ces résultats suggèrent que des actions soutenues sur un temps plus long seront nécessaires avant que les effets sur la corruption dans le secteur judiciaire ne deviennent mesurables.

Perspectives d'avenir :

L'action continue du Ministère de la Justice témoigne d'une volonté de moderniser durablement le système judiciaire au-delà de la période d'engagement actuelle. Par exemple, le Ministère a

récemment lancé quatre nouvelles plateformes électroniques⁵², ce qui montre sa détermination à numériser les services et à améliorer l'accessibilité au sein du monde juridique.

Il est encore possible d'intégrer concrètement les réformes de modernisation du système judiciaire aux actions de lutte contre la corruption, à l'instar de l'engagement 4 ci-dessus. Si elle est poursuivie dans le prochain plan d'action, cette réforme pourrait donner la priorité au renforcement de la transparence et de la redevabilité dans les secteurs du système judiciaire les plus exposés à ce phénomène de corruption. Les réformes de la justice ouverte pourraient également être associées à des opérations plus larges de lutte contre la corruption. Les réformateurs pourraient utiliser le PGO comme un espace d'échange d'expériences et d'outils entre les différentes branches du gouvernement.

Le Ministère de la Justice et ses partenaires sont également encouragés à maintenir la priorité donnée aux activités qui améliorent l'accès des justiciables et du public à l'information judiciaire. L'automatisation des systèmes peut réduire considérablement les obstacles à l'information du public, rendant ainsi le système judiciaire plus transparent et plus centré sur le citoyen. Ces recommandations, tirées des ressources du PGO sur la justice ouverte⁵³, peuvent orienter le ministère vers des améliorations durables et vers un ancrage dans les principes du gouvernement ouvert.

Le Ministère de la Justice pourrait utiliser la plateforme du PGO pour renforcer la gouvernance numérique dans le secteur de la justice. Une gouvernance numérique robuste, accompagnée d'éléments tels que la transparence algorithmique ou des mécanismes de contrôle de la société civile, pourrait apporter des garanties à mesure que l'échange de données et l'interopérabilité augmentent entre les institutions gouvernementales. Enfin, pour renforcer l'impact de l'engagement dans les plans d'action ultérieurs, le Ministère peut donner la priorité à des processus de suivi et d'évaluation efficaces. La mise en place d'indicateurs clairs, tels que ceux liés à la diminution des arriérés et aux enquêtes de satisfaction des usagers, pourrait renforcer la redevabilité et démontrer l'efficacité de l'engagement à servir les citoyens.

Engagement 21 : Renforcement de l'accès à l'information et de la participation citoyenne dans les collectivités territoriales [Direction Générale des Collectivités Territoriales]

Contextes et objectifs :

Cet engagement visait à améliorer l'accès à l'information au sein des collectivités territoriales. Cet engagement visait à intégrer les régions, les préfectures, les provinces et les communes dans le portail national d'accès à l'information pour permettre aux autorités locales de répondre par voie électronique aux demandes d'information.⁵⁴ Il avait également pour objectif d'aider les communes à créer des sites Web dotés de fonctionnalités permettant la publication proactive d'informations et l'engagement en ligne des citoyens. Cette réforme s'appuie donc sur des engagements antérieurs pour rendre opérationnelle la Loi de 2018 relative au droit d'accès à l'information.⁵⁵

Premiers résultats : Résultats modérés

L'accès à l'information au niveau des collectivités territoriales s'est considérablement amélioré à la suite de la mise en œuvre. Aujourd'hui, la totalité des collectivités territoriales (régions,

préfectures, provinces et communes) sont désormais intégrées au portail national d'accès à l'information chafafiya.ma. Le nombre de communes disposant d'un site Web et l'étendue des informations publiées de manière proactive au niveau communal ont également augmenté de manière significative. Cet engagement a été pleinement achevé et le travail d'élargissement de l'accès à l'information au niveau local se poursuit.⁵⁶

Les Marocains peuvent désormais demander des informations aux administrations locales via le portail national d'accès à l'information. La DGCT a identifié et formé des responsables du droit d'accès à l'information au sein des collectivités territoriales à l'utilisation de la plateforme Chafafiya. Les chargés d'accès à l'information ont reçu un lien et un mot de passe pour accéder à un espace de gestion dans la plateforme aux fins de la publication proactive et de la réponse aux demandes. Les responsables ont également reçu des coordonnées pour signaler tout problème lié à l'utilisation de la plateforme. Les collectivités territoriales ont reçu un manuel d'utilisation⁵⁷ de la plateforme et une vidéo de formation. La plateforme Chafafiya utilisable par les collectivités territoriales a été officiellement lancée le 12 janvier 2022.⁵⁸ La DGCT a envoyé des circulaires pour inviter les collectivités territoriales à s'engager et à sensibiliser les médias.⁵⁹ La DGCT signale que 1 590 collectivités territoriales ont un compte sur chafafiya.ma, dont 1 503 communes, 75 préfectures et provinces et 12 régions.⁶⁰ Cela représente la plupart des collectivités territoriales du Maroc.⁶¹

Le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration a développé un module de supervision et de statistiques pour la gestion des demandes d'accès à l'information via le portail Chafafiya en 2023. Cependant, le module est actuellement en cours de révision.⁶² Par conséquent, les informations concernant le nombre de demandes soumises aux gouvernements nationaux et leur statut n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent document.

La DGCT a aidé avec succès 15 communes pilotes à créer des sites Web et a mis le site Web type à la disposition de 45 autres communes.⁶³ La DGCT a organisé des réunions virtuelles en avril 2021⁶⁴ et en novembre 2022⁶⁵ pour lancer le projet de site Web standard à destination des collectivités territoriales. La DGCT a envoyé des lettres aux 15 communes pilotes qui ont désigné des points focaux pour gérer le site Web. Ces personnes ont reçu une aide pour adapter le modèle de site Web aux besoins de leur commune et ont été formées à la gestion des sites et à l'écriture pour le Web.⁶⁶ La DGCT fournit l'assistance technique nécessaire pour assurer la bonne gestion des sites Web.⁶⁷

Sur les questions de durabilité, les représentants du gouvernement et de la société civile ont noté que la faiblesse des ressources (techniques, financières et humaines au niveau municipal) était sans doute le principal obstacle à cette réforme.⁶⁸ En réponse à cette possible difficulté, la DGCT « met à disposition de toutes les communes qui le souhaitent des sites Web sans contrepartie financière » et assure « l'hébergement, l'entretien et la maintenance technique des sites ».⁶⁹

Depuis 2020, l'organisation de la société civile TAFRA a recueilli des données indiquant la manière dont les communes de plus de 50 000 habitants (81 communes) respectaient leurs obligations en matière d'accès à l'information. De 2020 à 2023, le nombre de communes interrogées disposant d'un site Web est passé de 37 à 63 (soit de 43 % à 78 %). L'étendue des informations disponibles sur ces sites Web a également été considérablement augmentée. Sur 100 points possibles, les communes interrogées sont passées d'un score de 32 à 54 au cours de la même période. Le rapport souligne que les projets Tadafor et de données ouvertes de la DGCT, ainsi que le Réseau

Marocain des Collectivités Territoriales Ouvertes (REMACTO) sont des initiatives qui ont permis d'améliorer l'accès à l'information au niveau communal.⁷⁰

L'amélioration constatée entre 2022 et 2023 est due à la création de sites Web dans 15 communes et à la diversification des informations disponibles sur les sites Web existants dans 31 communes. Les communes les mieux notées en 2023 étaient Ait Melloul, Larache et Moulay Abdellah. Les informations publiées par les communes concernent essentiellement la composition des conseils et des commissions, les coordonnées des communes et des organigrammes. Une plus grande disponibilité des informations budgétaires (par exemple budgets des communes et informations financières) a également été constatée. Cependant, peu de communes publient des informations sur des évaluations ou des audits, des actifs communaux ou des rapports financiers.⁷¹

Les modèles de sites Web sont conçus pour faciliter la participation du public par l'utilisation de rubriques du type « participation des citoyens » et « budget ouvert ». Un examen des sites Web des 15 communes pilotes montre que le public peut formuler des commentaires ou des suggestions, lancer des pétitions, mener des consultations et obtenir des informations sur les budgets participatifs en ligne.

Les représentants de la société civile considèrent cette réforme comme une avancée significative sur le plan de l'accès à l'information. L'un de ces représentants dans la commune de Larache explique : « Il est important que les communes aient leur propre site web. Il y a deux ans, notre commune n'avait pas de site Web et l'accès à l'information n'était pas facile ». ⁷² La société civile souhaite vivement avoir accès à l'information au niveau local, notamment sur les questions budgétaires et financières. Le représentant de Larache a remarqué qu'il y avait beaucoup d'informations intéressantes, mais qu'il espérait plus d'informations sur la transparence budgétaire.⁷³ Un représentant de la société civile de Fès a indiqué que les informations financières sont toujours une composante incontournable d'une publication proactive de qualité.⁷⁴ Il a également noté que les fonctionnaires en charge de l'information ont aussi d'autres responsabilités, ce qui ne facilite pas le traitement des demandes et la communication avec le public.⁷⁵ Enfin, la plupart des sites Web ne sont actuellement disponibles qu'en arabe. Il restera donc à proposer une traduction standard en berbère marocain pour garantir l'égalité d'accès à l'information.

Perspectives d'avenir :

Les réformateurs sont encouragés à poursuivre la dynamique positive d'amélioration de l'accès à l'information à l'échelon local. Cette transparence jette les bases de la participation et de la redevabilité vis-à-vis du public dans les organes gouvernementaux ayant le plus d'impact sur la vie quotidienne. Dans la poursuite de cette réforme, les personnes de la société civile interrogées et le rapport de la TAFRA recommandent que la DGCT :

- Poursuive sa politique de fourniture du modèle de site Web et de soutien aux communes qui n'ont pas encore de site Web, et continue à sensibiliser le public au droit et aux moyens mobilisables pour demander des informations aux collectivités territoriales.
- Poursuive l'intégration des données communales dans le portail de données ouvertes de la DGCT et sensibilise les fonctionnaires locaux à l'importance de la publication des données dans un format ouvert.

- Continue à sensibiliser les fonctionnaires locaux à l'importance de la publication proactive des informations, en particulier des informations budgétaires et financières, et qu'elle communique les coordonnées des personnes à contacter pour les demandes d'accès à l'information.⁷⁶

¹ « Simplification des démarches administratives et qualité des services. » Ministère de la Transition numérique et de la Réforme administrative. Gouvernement du Maroc. <https://www.mmsp.gov.ma/fr/nos-metiers/simplification-des-proc%C3%A9dures-et-qualit%C3%A9-des-services>.

² Décret n° 2-20-260 du 18 septembre 2020. Gouvernement du Maroc. https://www.collectivites-territoriales.gov.ma/sites/default/files/inline-files/Decret_N_2-20-660_29092020_Ar_0.pdf.

³ « Mon administration ». Portail national des procédures et mesures administratives. IDARATI.MA.

⁴ « Guide du praticien : Loi 55-19 ». Gouvernement du Maroc. Décembre 2020. <https://www.collectivites-territoriales.gov.ma/sites/default/files/inline-files/Guide%20%20Elaboration%20Receuils%20des%20AA%20-%20final-%20%283%29.pdf>; « Guide du citoyen : Loi 55-19 » Direction Générale des Collectivités Territoriales. Gouvernement du Maroc. https://www.collectivites-territoriales.gov.ma/sites/default/files/inline-files/Guide%20Loi%2055.19.%202020-04-2021%20%281%29_0.pdf.

⁵ Rapport transitionnel sur les résultats du Maroc 2018-2020. Mécanisme d'évaluation indépendant.

www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2021/11/Morocco_Transitional-Results-Report_2018-2020_EN.pdf.

⁶ « Idarati : le lancement du portail national des procédures et des formalités administratives » Telquel. 23 avril 2021. https://telquel.ma/2021/04/22/lancement-du-portail-national-des-procedures-et-des-formalites-administratives-idarati_1719493.

⁷ Indice de perception de la corruption : Maroc. Transparence Internationale 2023.

<https://www.transparency.org/en/cpi/2023/index/mar>.

⁸ Rapport transitionnel sur les résultats du Maroc 2018-2020. Mécanisme d'évaluation indépendant.

https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2021/11/Morocco_Transitional-Results-Report_2018-2020_FR.pdf

⁹ Gouvernement du Maroc. Site Web du service public. service-public.ma.

¹⁰ Centre Régional d'Investissement. Site web. cri-invest.ma; « Simplification des procédures : Les documents requis pour l'investissement réduits de 45 % » La Vie ECO. 11 avril 2023. www.lavieeco.com/au-royaume/simplification-des-procedures-les-documents-requis-pour-linvestissement-reduits-de-45/.

¹¹ « Investissement : Simplification de 22 décisions administratives ». CGEM. 27 février 2023. cgem.ma/investissement-simplification-de-22-decisions-administratives/.

¹² « Rencontre régionale en ligne de communication et de sensibilisation à la loi 55-19 » Ministère de la Transition numérique et de la Réforme administrative. 19 avril 2021. <https://www.mmsp.gov.ma/fr/actualites/rencontres-r%C3%A9gionales-de-communication-et-de-sensibilisation-relatives-%C3%A0-la-loi-55-19>

¹³ Entretien d'Ikram Himmi (chef du service de normalisation et de simplification des procédures, Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme Administrative) avec un chercheur du MEI, 23 novembre 2023.

¹⁴ Entretien d'Ikram Himmi (chef du service de normalisation et de simplification des procédures, Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme Administrative) avec un chercheur du MEI, 23 novembre 2023.

¹⁵ Entretien de Mohammed Mejahdi (Président de l'Observatoire régional d'accès à l'information (ORDI)) avec un chercheur du MEI, 1er mars 2024.

¹⁶ Budget Citoyen du Projet de Loi de Finances 2024, page 22, ministère de l'Économie et des Finances.

www.finances.gov.ma/Publication/db/2023/Budget%20Citoyen_PLF%202024_VFR.pdf.

¹⁷ Examen du Plan d'Action du Maroc 2021-2023. Mécanisme d'évaluation indépendant. 2022.

https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2022/05/Morocco_Action-Plan-Review_2021-2023_FR.pdf

¹⁸ « Plus de détails sur l'intégration du "contentieux électronique" dans la procédure judiciaire civile marocaine » 23 août 2023. <https://al3omk.com/865702.html>.

¹⁹ ADALA MAROC Portail Juridique et Judiciaire du Ministère de la Justice du Maroc, <https://adala.justice.gov.ma/fr/home.aspx>

²⁰ Charte de Réforme du système judiciaire, Haut-commissariat au dialogue national sur la réforme du système judiciaire, Institut supérieur de la magistrature, juillet 2013, <http://www.ism.ma/basic/web/pdf/charter/fr.pdf>.

²¹ Nouveau Modèle de Développement, Commission spéciale sur le modèle de développement, avril 2021, <https://csmd.ma/rapport-en>.

²² Charte de Réforme du système judiciaire, Haut-commissariat au dialogue national sur la réforme du système judiciaire, Institut supérieur de la magistrature, juillet 2013, page 76, <http://www.ism.ma/basic/web/pdf/charter/fr.pdf>

²³ Charte de Réforme du système judiciaire, Haut-commissariat au dialogue national sur la réforme du système judiciaire, Institut supérieur de la magistrature, juillet 2013, page 100, <http://www.ism.ma/basic/web/pdf/charter/fr.pdf>

²⁴ Charte de Réforme du système judiciaire, Haut-commissariat au dialogue national sur la réforme du système judiciaire, Institut supérieur de la magistrature, juillet 2013, page 86, <http://www.ism.ma/basic/web/pdf/charter/fr.pdf>

²⁵ Nouveau Modèle de Développement, Commission spéciale sur le modèle de développement, avril 2021, page 74, <https://csmrd.ma/rapport-en>.

²⁶ Principaux axes de l'intervention de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Justice lors de la table ronde organisée par la CEPEJ le 08 avril 2021, Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), <https://rm.coe.int/intervention-mj-maroc-fr/1680a23655>.

²⁷ Entretien Aymane Aoudi (Coordonnateur du projet, ADALA) avec un chercheur du MEI, 11 décembre 2023.

²⁸ Entretien d'Omar Benajiba (Avocat, Tribunaux de Tanger) avec un chercheur du MEI, 12 janvier 2024.

²⁹ « Les procès à distance, une expérience pionnière dans le système judiciaire national. » Gouvernement du Maroc. 28 avril 2021. <https://www.maroc.ma/fr/actualites/proces-distance-une-experience-pionniere-dans-le-systeme-judiciaire-national>.

³⁰ « Adala2 est le nouveau portail de la justice au Maroc » Finance News. 3 juin 2022. <https://fnh.ma/article/actualite-economique/adala-2-le-nouveau-portail-de-la-justice-au-maroc>.

³¹ « Lancement de sessions de formation sur l'utilisation de la plateforme j share pour l'échange électronique de documents judiciaires » 6 décembre 2023. Le Maghreb. <https://shorturl.at/aq83c>.

³² « Ratification du projet de loi n° 02.23 portant droit civil ». Ministère de la Justice. Août 2023. <https://shorturl.at/isTnX>.

³³ Mohamed Amine Jardani (Magistrat à la Direction des Affaires Criminelles, des Grâces et de l'Observation des Délits, Ministère de la Justice) entretien avec un chercheur du MEI, 27 novembre 2023.

³⁴ Mohamed Amine Jardani (Magistrat à la Direction des Affaires Criminelles, des Grâces et de l'Observation des Délits, Ministère de la Justice) entretien avec un chercheur du MEI, 27 novembre 2023.

³⁵ « Ministre de la Justice : Tous les dossiers judiciaires seront numérisés en 2024 et le code civil simplifiera l'État de droit » Rue20. 25 août 2023. <https://rue20.com/738946.html>.

³⁶ « La visioconférence dans les procès pénaux : un outil technique à rationaliser » Dr Khalid Atmani, Professeur-chercheur à l'Université d'El Jadida-Maroc. Page 33 - 10 juillet 2023. <https://journals.sms-institute.com/archives/3044>.

³⁷ « Symposium international sur les bases législatives de la numérisation des procédures judiciaires ». 17 janvier 2022. <https://shorturl.at/DpjX8>

³⁸ « Lancement d'un appel d'offres au Ministère de la Justice pour préparer des formations sur la numérisation des procès-verbaux. » 7 juillet 2022. <https://shorturl.at/7kQYs>

³⁹ Portail en ligne pour les avocats. Ministère de la Justice. <https://portailavocat.justice.gov.ma/Account/Login?returnUrl=%2F>.

⁴⁰ « Organisation de deux sessions de formation sur la plateforme d'échange en ligne de l'avocat avec les tribunaux les 23 et 24 juin 2022 à Marrakech. » Ministère de la Justice. <https://shorturl.at/iBTLn>.

⁴¹ Mohamed Amine Jardani (Magistrat à la Direction des Affaires Criminelles, des Grâces et de l'Observation des Délits, Ministère de la Justice) entretien avec un chercheur du MEI, 27 novembre 2023.

⁴² Portail des Huissiers de Justice. Ministère de la Justice. <https://ehuissier.justice.gov.ma/Account/Login?returnUrl=%2F>.

⁴³ « COVID-19 : Essais à distance, ce que l'on sait » Medias24. 23 avril 2020. <https://medias24.com/2020/04/23/covid-19-proces-a-distance-ce-que-lon-sait/>.

⁴⁴ « Les procès à distance, une expérience pionnière dans le système judiciaire national. » Gouvernement du Maroc. 28 avril 2021. <https://www.maroc.ma/fr/actualites/proces-distance-une-experience-pionniere-dans-le-systeme-judiciaire-national>

⁴⁵ Mohamed Amine Jardani (Magistrat à la Direction des Affaires Criminelles, des Grâces et de l'Observation des Délits, Ministère de la Justice) entretien avec un chercheur du MEI, 27 novembre 2023.

⁴⁶ Entretien d'Aymane Aoudi (Coordonnateur du projet, ADALA) avec un chercheur du MEI, 11 décembre 2023.

⁴⁷ Entretien d'Aymane Aoudi (Coordonnateur du projet, ADALA) avec un chercheur du MEI, 11 décembre 2023.

⁴⁸ Entretien d'Omar Benajiba (Avocat, Tribunaux de Tanger) avec un chercheur du MEI, 12 janvier 2024.

⁴⁹ Entretien d'Aymane Aoudi (Coordonnateur du projet, ADALA) avec un chercheur du MEI, 11 décembre 2023.

⁵⁰ Entretien d'Aymane Aoudi (Coordonnateur du projet, ADALA) avec un chercheur du MEI, 11 décembre 2023.

⁵¹ Projet de justice mondiale - Index de l'État de droit : Maroc. 2023. <https://worldjusticeproject.org/rule-of-law-index/country/2023/Morocco/Absence%20of%20Corruption/>

⁵² « Le Ministère de la Justice lance 4 plateformes pour développer ses services » Assahraa. 10 avril 2023. <https://assahraa.ma/web/2023/170938>.

⁵³ « Série sur la politique en matière de justice, partie II : Justice ouverte » Partenariat pour un gouvernement ouvert. 14 décembre 2020. https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2020/10/Open-Justice_Justice-II_20201214.pdf

⁵⁴ Portail d'accès à l'information du gouvernement du Maroc. chafafiya.ma

⁵⁵ Examen du Plan d'Action du Maroc 2021-2023. Mécanisme d'évaluation indépendant. 2022.

https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2022/05/Morocco_Action-Plan-Review_2021-2023_FR.pdf

⁵⁶ Entretien de Naima El Oukid (Chef de service, Ingénieur en chef principal, Direction générale des collectivités territoriales) avec un chercheur du MEI par email et WhatsApp, 6 et 18 mars 2024.

⁵⁷ « Méthodologie de gestion du droit de l'accès à l'information à l'échelle des collectivités territoriales » Portail National des Collectivités Territoriales, <https://collectivites-territoriales.gov.ma/fr/publications/methodologie-de-gestion-du-droit-d'accès-a-l-information-au-niveau-des-collectivités>

⁵⁸ « Lancement du portail chafafiya dédié aux demandes d'accès à l'information. » Médias24. 19 janvier 2022.

<https://medias24.com/2022/01/19/lancement-de-la-plateforme-chafafiya-dediee-aux-demandes-d'accès-a-l-information/>

⁵⁹ « Accès à l'information : la Direction des Collectivités Territoriales lance la plateforme « chafafiya.ma » » Le 360. 19 janvier 2022. <https://fr.le360.ma/societe/acces-a-l-information-la-direction-des-collectivites-territoriales-lance-la-plateforme-chafafiyama-253364/>; Lancement du portail chafafiya dédié aux demandes d'accès à l'information. Médias24. 19 janvier 2022. <https://medias24.com/2022/01/19/lancement-de-la-plateforme-chafafiya-dediee-aux-demandes-d'accès-a-l-information/>.

⁶⁰ Entretien de Naima El Oukid (Chef de service, Ingénieur en chef principal, Direction générale des collectivités territoriales) avec un chercheur du MEI par email et WhatsApp, 6 et 18 mars 2024.

⁶¹ « Répartition géographique de la population selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 ». Haut-Commissaire au Plan du Maroc. 21 septembre 2016. https://www.hcp.ma/Repartition-geographique-de-la-population-d-apres-les-donnees-du-Recensement-General-de-la-Population-et-de-l-Habitat-de_a1796.HTML.

⁶² Entretien de Naima El Oukid (Chef de service, Ingénieur en chef principal, Direction générale des collectivités territoriales) avec un chercheur du MEI par email et WhatsApp, 6 et 18 mars 2024.

⁶³ « Sites Internet des Collectivités Territoriales » Portail National des Collectivités Territoriales. <https://collectivites-territoriales.gov.ma/fr/sites-web-des-collectivites-territoriales>

⁶⁴ « Projet de création d'un site Internet standard à destination des collectivités territoriales. » Portail National des Collectivités Territoriales. <https://collectivites-territoriales.gov.ma/fr/agenda/projet-de-creation-d'un-site-web-type-pour-les-collectivites-territoriales>

⁶⁵ « Projet de création d'un site Internet standard à destination des collectivités territoriales. » Portail National des Collectivités Territoriales. <https://collectivites-territoriales.gov.ma/fr/agenda/projet-de-creation-d'un-site-web-type-pour-les-collectivites-territoriales>

⁶⁶ « Formation sur la communication dans la commune, la gestion de chantier et la rédaction web. » Portail National des Collectivités Territoriales. <https://collectivites-territoriales.gov.ma/fr/agenda/formation-sur-la-communication-dans-la-commune-gestion-du-site-et-ecriture-pour-le-web>

⁶⁷ Entretien de Naima El Oukid (Chef de service, Ingénieur en chef principal, Direction générale des collectivités territoriales) avec un chercheur du MEI par email et WhatsApp, 6 et 18 mars 2024.

⁶⁸ Examen du Plan d'Action du Maroc 2021-2023. Mécanisme d'évaluation indépendant. 2022.

https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2022/05/Morocco_Action-Plan-Review_2021-2023_FR.pdf

⁶⁹ Entretien de Naima El Oukid (Chef de service, Ingénieur en chef principal, Direction générale des collectivités territoriales) avec un chercheur du MEI par email et WhatsApp, 6 et 18 mars 2024.

⁷⁰ « Accès aux données d'information » Tafra. <https://tafra.ma/publications/SMIIG-DATA-2023>.

⁷¹ « Accès aux données d'information » Tafra. <https://tafra.ma/publications/SMIIG-DATA-2023>.

⁷² Lamrani Mustapha (Président de l'organisation de la société civile « Association Madinati » de la commune de Larache), entretien avec un chercheur du MEI via un appel WhatsApp le 21 mars 2024.

⁷³ Lamrani Mustapha (Président de l'organisation de la société civile « Association Madinati » de la commune de Larache), entretien avec un chercheur du MEI via un appel WhatsApp le 21 mars 2024.

⁷⁴ Mohamed Mjahed (responsable de l'Observatoire régional du droit d'accès à l'information dans la région de Fès-Meknès), entretien avec un chercheur du MEI le 11 mars 2024.

⁷⁵ Mohamed Mjahed (responsable de l'Observatoire régional du droit d'accès à l'information dans la région de Fès-Meknès), entretien avec un chercheur du MEI le 11 mars 2024.

⁷⁶ « SMIIG-DATA-2023 » Tafra. <https://tafra.ma/publications/>.

Section III. Participation et co-création

Le Comité de pilotage du PGO du Maroc a renforcé les pratiques de co-création et l'engagement des parties prenantes en tirant parti de la technologie et en favorisant une représentation inclusive. Toutefois, les contraintes en matière de ressources nécessitent des efforts supplémentaires pour garantir l'inclusion régionale et soutenir la participation à long terme.

Le Département de la Réforme de l'Administration du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration a coordonné un processus de co-création complet entre janvier 2020 et juin 2021¹. Les organisations de la société civile ont organisé 10 événements de co-création² en octobre et novembre 2020, avec la participation active de plus de 800 citoyens et acteurs de la société civile. Ces événements ont généré 232 propositions³ d'engagements dans diverses thématiques. Dans un souci de transparence, le Département de la Réforme de l'Administration a fourni des réponses individuelles à toutes les propositions, indiquant si et comment chaque proposition a été adoptée ou, si elle a été rejetée, les raisons de ces décisions. Pour Ouiame El Moustamide⁴ du Département de la Réforme de l'Administration, cette approche globale visait à garantir l'équité, l'ouverture et une large participation au processus décisionnel.

La finalisation du plan d'action a fait l'objet d'un processus de consultation détaillé par le biais du portail du gouvernement ouvert du Maroc. En mai 2021, une consultation publique en ligne a été organisée, permettant aux citoyens de donner leur avis sur les engagements combinés avant l'adoption finale du plan. Un décalage a parfois été constaté entre les efforts déployés par le gouvernement pour impliquer la société civile et le niveau d'implication de cette dernière.⁵ Bien que 232 commentaires et propositions aient été reçus via le portail du gouvernement ouvert, les commentaires des membres du Comité de pilotage n'ont pas été correctement consignés par écrit, ce qui indique la nécessité d'améliorer la documentation de leur contribution. Les 11⁶ institutions publiques chargées de la mise en œuvre ont joué un rôle crucial dans la détermination de l'ensemble final des projets sélectionnant 22 engagements.⁷

Pour répondre aux préoccupations d'inclusivité et de rotation, un processus méticuleux et bien communiqué a été mis en place pour la sélection des représentants de la société civile au sein du Comité de pilotage pendant le mandat 2022-2023. Une consultation de 15 jours lancée le 1^{er} février 2022 a permis de recueillir des avis sur l'affinement du processus de sélection⁸. Une nouvelle méthodologie⁹ a ensuite été présentée, le 16 février 2022, via le portail national du PGO et divers réseaux sociaux, établissant des critères transparents. Les appels à manifestation d'intérêt pour le comité de sélection¹⁰ ont été lancés le 24 février 2022, suivis d'un appel à candidatures¹¹ du 4 au 18 mars 2022. Le processus a attiré divers candidats, et l'annonce finale a fait état de la nomination de 11 associations au Comité de pilotage.¹² Cette approche globale s'est accompagnée d'une importante publication de documents, tels que la liste des membres du comité de sélection, la liste des candidats, les critères de sélection, les dossiers de candidature, le détail des notes obtenues par les candidats et les procès-verbaux du comité de sélection.

Certaines ONG ont dit ressentir un manque de préparation pour le processus de co-création, soulignant le besoin de plus d'informations et de justifications pour les pourcentages de progrès sur le site national, surtout au vu du nombre d'engagements¹³. Tout au long de la période de mise

en œuvre, les ateliers de formation et les initiatives de soutien¹⁴, principalement organisés par l'OCDE¹⁵, ont joué un rôle essentiel. Les enseignements tirés des expériences passées ont été intégrés, ce qui a permis de renforcer le soutien et le suivi du Comité de pilotage 2022-2023. Notez que la participation de la société civile dans certains engagements spécifiques a été révélatrice de l'impact positif de ce soutien. Toutefois, un représentant de la société civile a souligné le modeste niveau de participation des membres de la société civile du COPIL à la supervision de la mise en œuvre¹⁶. L'introduction de groupes thématiques au cours du prochain plan d'action offre donc un mécanisme important pour assurer la participation continue de la société civile à la mise en œuvre et au suivi.

Le Forum Sahara¹⁷, membre de la société civile du COPIL, a noté positivement la réactivité des ministères et leur collaboration fructueuse. Malgré la volonté et la motivation des parties prenantes, des difficultés sont apparues, notamment la longueur du plan d'action et les changements dans la direction du projet au sein des ministères¹⁸. Pour y remédier, il a été proposé d'intégrer au manuel de co-création une obligation pour chaque membre de fournir un rapport de passation pour les nouveaux membres¹⁹, afin d'améliorer la continuité et le transfert de connaissances. D'autres défis ont été relevés, notamment le manque de soutien politique et la nécessité d'une meilleure coordination entre le parlement, la DGCT et le gouvernement.²⁰

En conclusion, bien que le processus de co-création ait apporté des améliorations significatives en matière d'inclusion et de collaboration, il faudra impérativement poursuivre l'effort d'élargissement du champ de la participation et de promotion du partage des meilleures pratiques. Cela sera particulièrement important pour pouvoir généraliser l'approche ouverte initiée à l'échelon local.

Processus de co-création du Parlement, Chambre des représentants (plan d'action 2022-2023)

À mi-parcours de la période de mise en œuvre, le gouvernement du Maroc a soumis un plan d'action national modifié qui comprend des engagements parlementaires.²¹ Il s'agit du deuxième plan de parlement ouvert pour le Maroc. Le parlement s'est efforcé de consulter la société civile lors de l'élaboration du deuxième plan pour un parlement ouvert. Il s'agit d'une amélioration par rapport au plan précédent qui avait été élaboré en interne. Toutefois, la consultation publique est restée limitée, et le poids de la contribution de la société civile au plan final n'est pas clair.²²

Le processus a débuté par une réunion consultative le 22 juin 2022, à laquelle la Chambre des représentants a invité des membres de la société civile, des parlementaires, des représentants des partenaires internationaux et diverses parties prenantes.²³ Les organisations de la société civile ont été sélectionnées de manière à garantir la parité hommes-femmes, la pertinence thématique et la représentation régionale, pour partager leurs recommandations et commentaires.²⁴ Cette réunion comprenait une présentation des résultats du premier plan d'action de la Chambre des représentants pour la période 2019-2021. Le plan d'action proposé pour 2022-2023 a ensuite été présenté. Suite à cela, le 26 juin 2022, une consultation en ligne a été lancée pour le deuxième plan d'action pour un Parlement ouvert.²⁵

Malgré les efforts déployés pour garantir l'inclusivité dans la sélection des ONG, les représentants de la société civile²⁶ ont mis en doute l'authenticité de leur engagement dans le processus de co-création, invoquant le manque de clarté concernant l'intégration de leurs

commentaires. Le manque d'implication de la société civile dans la phase de mise en œuvre a suscité des mises à jour limitées et une participation réduite au suivi de l'avancement des engagements. Afin d'établir un cadre de collaboration solide, l'OSC Simsim a présenté un mémorandum de partenariat²⁷ pour la collaboration entre la société civile et la Chambre des représentants. Ce partenariat vise à suivre et à évaluer les engagements de la société civile, et ses activités sont prévues pour octobre 2023.

La Chambre de représentants a accueilli une journée parlementaire dans le cadre de la réunion régionale du PGO pour l'Afrique et Moyen-Orient à Marrakech en novembre 2023. Cet évènement a rassemblé des parlementaires, et des représentants du gouvernement et de la société civile de toute la région, et le débat s'est concentré sur l'engagement de la société civile et la maîtrise de la technologie pour la transparence.²⁸

Conformité avec les exigences minimales

Le MEI évalue si les pays membres ont ou non satisfait aux exigences minimales des normes de participation et de co-création du PGO dans le cadre de l'examen de la procédure.²⁹ Dans le cadre de la co-création, le Maroc a agi conformément au processus du PGO. Les deux exigences minimales énumérées ci-dessous doivent atteindre au moins le niveau « en cours » pour considérer qu'un pays a agi conformément au processus du PGO.

Clé :

Vert = Répond à la norme

Jaune = En cours (des mesures ont été prises pour répondre à cette norme, mais la norme n'est pas atteinte)

Rouge = Aucune preuve d'action

Le pays a-t-il agi conformément au processus du PGO pendant la période de mise en œuvre ?	
Le gouvernement a maintenu un référentiel du PGO en ligne, mis à jour au moins une fois pendant le cycle du plan d'action et contenant des preuves de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action ³⁰	Vert
Le gouvernement a fourni au public des informations sur le plan d'action pendant la période de mise en œuvre. ³¹	Vert

¹ « Étapes de cocréation » Gouvernement Ouvert Maroc, <https://gouvernement-ouvert.ma/co-steps.php?lang=fr>

² « Événements de cocréation » Gouvernement Ouvert Maroc, <https://gouvernement-ouvert.ma/ateliers.php?lang=fr>

³ « Liste des propositions » Gouvernement Ouvert Maroc, <https://gouvernement-ouvert.ma/ideas.php?lang=fr>

⁴ Ouiaime El Moustamide (Ministre Déléguée Chargée de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, Département de la Réforme de l'Administration), entretien avec un chercheur du MEI, 15 novembre 2023.

⁵ Examen du plan d'action 2021-2023 du Maroc. Mécanisme d'évaluation indépendant. Mai 2022.

<https://www.opengovpartnership.org/documents/morocco-action-plan-review-2021-2023/>

⁶ Plan d'action Maroc 2021-2023, Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, juillet 2021, page 4, <https://gouvernementouvert.ma/docs/Plan%20d'action%20OGP-QM4ok.pdf>

⁷ « Engagements proposés » Gouvernement Ouvert Maroc, <https://gouvernement-ouvert.ma/projets-engagements.php?lang=fr>

⁸ « Consultation relative à l'amélioration du processus de sélection des représentants de la société civile au comité de pilotage » Gouvernement Ouvert Maroc, 01 février 2022, <https://gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=115&lang=fr>

⁹ « Nouvelle méthodologie de sélection des représentants de la société civile au comité de pilotage du gouvernement ouvert » 16 février 2022, <https://www.gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=117&lang=fr>

¹⁰ « Choix du représentant de la société civile au comité de sélection en charge de choisir les nouveaux représentants de la société civile au comité de pilotage » 24 février 2022 <https://www.gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=120&lang=fr>

¹¹ « Appel à candidature pour représenter la société civile au comité de pilotage » 04 mars 2022 <https://www.gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=123&lang=fr>

¹² Pour plus de détails sur le processus de co-création, consultez le rapport de co-création élaboré par le Département de la Réforme de l'Administration : https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/Rapport_Cocr%C3%A9ation_PAN_Var_082021-9pNS3.pdf

¹³ Ismail Isoulk (Directeur exécutif de l'ONG Simsim), entretien avec un chercheur du MEI le 07 décembre 2023.

¹⁴ « Organisation d'un atelier technique au profit des nouveaux membres du comité de pilotage représentant la société civile » 18 mai 2022, <https://www.gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=127&lang=fr>

¹⁵ Charlotte Adam et Nawal Djaffar, (Direction de la gouvernance publique, Organisation de coopération et de développement économiques), entretien avec un chercheur du MEI, 29 novembre 2023.

¹⁶ Commentaires fournis au MEI lors de la revue prépublication par Aimane Amalik, Présidente de l'ONG 4CHABAB (Pour la jeunesse) et membre du COPIL. 19 juin 2024.

¹⁷ Saoudi Salahi (Président du Forum Sahara et membre du COPIL), entretien avec un chercheur du MEI, 22 novembre 2023.

¹⁸ Ismail Isoulk (Directeur exécutif de l'ONG Simsim), entretien avec un chercheur du MEI le 07 décembre 2023. ; Aimane Amalik (Président de 4CHABAB (pour la jeunesse) et membre du COPIL), entretien avec un chercheur du MEI le 07 décembre 2023 ; Abdelmalek Asrih (Président de La colombe blanche), entretien avec un chercheur du MEI le 23 novembre 2023.

¹⁹ Aimane Amalik (Président de 4CHABAB (pour la jeunesse) et membre du COPIL), entretien avec un chercheur du MEI le 07 décembre 2023.

²⁰ Commentaires fournis au MEI lors de la revue prépublication par Aimane Amalik, Présidente de l'ONG 4CHABAB (Pour la jeunesse) et membre du COPIL. 19 juin 2024.

²¹ Plan d'action Maroc 2021-2023, Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, juillet 2021, <https://gouvernementouvert.ma/docs/Plan-daction-OGP-QM4ok.pdf>

²² Saoudi Salahi (Président du Forum Sahara et membre du COPIL), entretien avec un chercheur du MEI, 22 novembre 2023.

²² Ismail Isoulk (Directeur exécutif de l'ONG Simsim), entretien avec un chercheur du MEI le 07 décembre 2023. ; Aimane Amalik (Président de 4CHABAB (pour la jeunesse) et membre du COPIL), entretien avec un chercheur du MEI le 07 décembre 2023

²³ "Rabat : Réunion sur les engagements de la Chambre des représentants à l'égard de l'OGP". 22 juin 2022.

<https://www.mapnews.ma/fr/actualites/politique/rabat-rencontre-sur-les-engagements-de-la-chambre-des-repr%C3%A9sentants-en-faveur>

²⁴ Mohammed Doukha (Conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des représentants), entretien avec un chercheur du MEI, 5 décembre 2023.

²⁵ "Consultation sur le projet de deuxième plan d'action de la Chambre des représentants dans le cadre de l'OGP". Chambre des représentants. Juin 2022. <https://www.chambredesrepresentants.ma/fr/actualites/consultation-sur-le-projet-du-2eme-plan-daction-de-la-chambre-des-representants-dans-le>

²⁶ Ismail Isoulk (Directeur exécutif de l'ONG Simsim), entretien avec un chercheur du MEI le 07 décembre 2023. ; Aimane Amalik (Président de 4CHABAB (pour la jeunesse) et membre du COPIL), entretien avec un chercheur du MEI le 07 décembre 2023.

²⁷ Une dynamique de partenariat, un cadre de collaboration entre la société civile et la Chambre des représentants, par Simsim - participation citoyenne - 2023

²⁸ "Clôture de la journée parlementaire", site web de la Chambre des représentants.

<https://www.chambredesrepresentants.ma/fr/actualites/cloture-de-la-journee-parlementaire-organisee-par-la-chambre-des-representants-sur-le>.

²⁹ Veuillez noter que l'évaluation future du MEI se focalisera sur la conformité aux normes mises à jour de co-création et de participation du PGO qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2022 : <https://www.opengovpartnership.org/ogp-participation-co-creation-standards/>.

³⁰ Site Web du gouvernement ouvert du Maroc : <https://www.gouvernement-ouvert.ma/>

³¹ Webinaire de communication et de sensibilisation sur le projet de gouvernement ouvert du Maroc et le rôle de la société civile. 1^{er} février 2022. <https://gouvernement-ouvert.ma/event.php?id=114&lang=fr>.

Section IV. Méthodologie et indicateurs du MEI

Ce rapport soutient la redevabilité et l'apprentissage des membres par l'évaluation (i) du niveau d'achèvement de la mise en œuvre des engagements, (ii) des premiers résultats des engagements dont le niveau d'achèvement est élevé, identifiés comme prometteurs ou ayant donné des résultats significatifs par la mise en œuvre, et (iii) des pratiques de participation et de co-création tout au long du cycle du plan d'action. Le MEI a débuté le processus de recherche après la première année de mise en œuvre du plan d'action, avec le développement d'un plan de recherche, des recherches documentaires préliminaires et la vérification des preuves fournies dans le référentiel du PGO du pays.¹

En 2022, le PGO a lancé un processus de consultation pour co-créer une nouvelle stratégie pour 2023-2028.² Le MEI réexaminera ses produits, ses processus et ses indicateurs lorsque la co-création de la stratégie sera achevée. D'ici là, les rapports de résultats continueront d'évaluer les mêmes indicateurs que les rapports précédents du MEI :

Achèvement

Le MEI évalue le niveau d'achèvement pour chaque engagement du plan d'action, y compris les engagements regroupés dans l'examen du plan d'action.³ Le niveau d'achèvement de tous les engagements est évalué selon les catégories suivantes :

- *Aucune preuve disponible*
- *Pas commencé*
- *Limité*
- *Substantiel*
- *Achevé*

Premiers résultats

Le MEI évalue le niveau des résultats obtenus sur la base de la mise en œuvre d'engagements prenant clairement en compte la dimension du gouvernement ouvert, ayant un niveau élevé d'achèvement ou montrant des signes d'obtention de premiers résultats (tels que définis ci-dessous). Il prend en compte l'objectif attendu de l'engagement avant sa mise en œuvre, le contexte spécifique du pays dans lequel l'engagement a été mis en œuvre, le domaine politique spécifique et les changements signalés.

L'indicateur des premiers résultats établit trois niveaux de résultats :

- **Aucun résultat notable** : D'après les preuves recueillies (par le biais de recherches documentaires, d'entretiens, etc.), la mise en œuvre de l'engagement en faveur d'un gouvernement ouvert n'a donné que peu ou pas de résultats positifs. Après avoir évalué les activités poursuivies au cours de la période de mise en œuvre et leurs résultats (le cas échéant), le MEI n'a pas constaté de changements significatifs en termes :
 - d'amélioration des pratiques, des politiques ou des institutions régissant un domaine politique ou au sein du secteur public,
 - d'amélioration de l'environnement propice à l'instauration de la confiance entre les citoyens et l'État.

- **Résultats modérés** : D'après les preuves recueillies (par le biais de recherches documentaires, d'entretiens, etc.), la mise en œuvre de l'engagement en faveur d'un gouvernement ouvert a donné des résultats positifs. Après avoir évalué les activités menées au cours de la période de mise en œuvre et leurs résultats, le MEI a constaté des changements significatifs en termes :
 - d'amélioration des pratiques, des politiques ou des institutions régissant un domaine politique ou au sein du secteur public,
 - d'amélioration de l'environnement propice à l'instauration de la confiance entre les citoyens et l'État.
- **Résultats significatifs** : D'après les preuves recueillies (par le biais de recherches documentaires, d'entretiens, etc.), la mise en œuvre de l'engagement en faveur d'un gouvernement ouvert a donné des résultats positifs significatifs. Après avoir évalué les activités menées au cours de la période de mise en œuvre et leurs résultats, le MEI a constaté des changements significatifs en termes :
 - d'amélioration des pratiques, des politiques ou des institutions régissant un domaine politique ou au sein du secteur public,
 - d'amélioration de l'environnement propice à l'instauration de la confiance entre les citoyens et l'État.

Les résultats positifs significatifs montrent que l'on s'attend clairement à ce que ces changements (tels que définis ci-dessus) soient durables dans le temps.

Ce rapport a été préparé par le MEI en collaboration avec Sabrina Nassih et Aimé Sawadogo et a été revu par un expert externe du MEI. La méthodologie du MEI, la qualité des produits du MEI et le processus d'examen sont supervisés par le Groupe d'Experts Internationaux (IEP) du MEI. Les membres actuels de l'IEP sont les suivants :

- Snjezana Bokulic
- Cesar Cruz-Rubio
- Mary Francoli
- Maha Jweied
- Rocio Moreno Lopez

Ce processus d'examen, y compris la procédure d'intégration des commentaires reçus, est décrit plus en détail dans la section III du manuel de procédures⁴ et dans le plan d'action du Maroc 2021-2023. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section « Aperçu du MEI » sur le site Web du PGO.⁵ Un glossaire des termes relatifs au MEI et au PGO est disponible sur le site Web du PGO.⁶

¹ Site Web du gouvernement ouvert du Maroc : <https://www.gouvernement-ouvert.ma/>

² Voir PGO « Créer l'avenir du PGO ensemble : Planification stratégique 2023-2028 », <https://www.opengovpartnership.org/creating-ogps-future-together/>.

³ Le MEI regroupe les engagements qui partagent un objectif politique commun au cours du processus d'examen du plan d'action. Dans ces cas-là, le MEI évalue le « potentiel de résultats » et les « premiers résultats » au niveau du groupe. Le niveau d'achèvement est évalué au niveau de l'engagement. Pour plus d'informations sur la manière dont le MEI regroupe les engagements, voir la section IV sur la méthodologie et les indicateurs du MEI de l'examen du plan d'action.

⁴ Mécanisme d'évaluation indépendant, *Manuel des procédures du MEI*, V.3, 16 septembre 2017, <https://www.opengovpartnership.org/documents/irm-procedures-manual>.

⁵ Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, *Aperçu du MEI* <https://www.opengovpartnership.org/irm-guidance-overview/>

⁶ Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, *Glossaire du PGO*, <https://www.opengovpartnership.org/glossary/>

Annexe I. Données par engagement

Engagement 1 : Renforcement de la transparence budgétaire

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Limité ● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

Cet engagement visait à accroître la transparence et la participation du public à l'élaboration du budget du Maroc, comme en témoigne un meilleur score à l'Indice du Budget Ouvert (Open Budget Index, OBI). Plus précisément, l'engagement visait à la publication régulière d'un rapport consolidé combinant le rapport semestriel et la déclaration pré-budgétaire. Il visait également à créer un mécanisme de dialogue permanent pour recueillir les contributions du public au cours de la procédure budgétaire et sur le Budget citoyen. Comme pour d'autres engagements, le changement de gouvernement pendant la période de la mise en œuvre a diminué l'engagement du gouvernement, comme en témoigne la représentation changeante aux réunions du COPIL.¹

En 2021, le Maroc a publié pour la première fois un examen semestriel en ligne. L'examen semestriel pour l'année fiscale 2020 a reçu une note de 56 sur 100 points pour l'exhaustivité.² Cette note s'est améliorée pour l'examen semestriel de 2022, qui a reçu une note de 70 sur 100 points possibles. Le ministère déclare que l'examen semestriel évalué dans l'OBI 2023 est le même que le rapport consolidé prévu dans le cadre de cet engagement.³ Cependant, la note globale de transparence du Maroc dans l'OBI a diminué d'un point de 2021 à 2023, en raison du fait que le rapport d'audit n'a pas été publié en temps voulu.⁴

Le Maroc a réalisé des progrès progressifs en augmentant les possibilités de participation du public au processus budgétaire. Toutefois, un mécanisme de consultation permanent n'a pas été établi pendant la période de mise en œuvre. La note OBI du Maroc pour la participation du public est passé de 7 à 15 points sur 100 points entre 2021 et 2023. Cette note place le Maroc au niveau de moyenne mondiale. Auparavant, le Maroc n'offrait que quelques possibilités de participation du public pendant la mise en œuvre budgétaire. Le gouvernement organise maintenant des consultations publiques limitées pendant la formulation du budget, et le Parlement a introduit des auditions publiques liées à l'approbation du budget annuel.⁵ Selon le ministère de l'économie et des finances, une étude comparative a révélé qu'un travail de fond était nécessaire avant la mise en place d'un mécanisme de consultation publique. Le ministère a indiqué que des efforts étaient en cours, comme la prise en compte de la nécessité d'une compréhension minimale des finances publiques par les citoyens.⁶

Engagement 2 : Promotion de la mise en œuvre du Droit d'Accès à l'Information au sein des départements ministériels et des institutions publiques

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une optique de gouvernement ouvert ? Oui | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Substantiel ● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|---|---|

● **Potentiel de résultats : Modeste**

Cet engagement visait à mettre en œuvre le Droit d'Accès à l'Information, loi 31-13, au sein des départements ministériels et des institutions publiques. L'engagement a été réalisé de manière substantielle, notamment par la mise en place d'un réseau de responsables de l'information (jalon 1) et par l'organisation d'une session de formation pour les responsables (jalon 2). En outre, la plateforme en ligne pour l'échange de bonnes pratiques au sein du réseau a été développée et lancée à l'adresse redai.chafafiya.ma. Des procédures internes pour la gouvernance du réseau ont également été élaborées (jalon 3).

Le chef de la Division de l'Innovation et des Programmes de Modernisation au sein du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration, a confirmé le développement d'une nouvelle version du portail d'accès à l'information, www.chafafiya.ma, qui comprend un nouveau module de publication proactive de l'information (jalon 6). Les fonctions de la plateforme de publication proactive ont été partagées avec les membres du réseau, et une formation et une assistance ont été dispensées aux administrations qui ont rejoint la plateforme de publication proactive. Au moment de la recherche entreprise pour ce rapport, la plateforme devait être lancée début 2024.⁷ Le module de publication proactive n'avait pas encore été lancé au moment de la finalisation du présent rapport en avril 2024. Le chef de division a indiqué que la division travaillait avec les administrations pour renforcer la publication proactive et avec la Commission du droit d'accès à l'information pour traiter les plaintes.⁸

L'une des difficultés de la mise en œuvre a été de cibler l'intégration d'environ 2100 fonctionnaires désignés, chargés des questions d'accès à l'information dans les départements ministériels et les établissements publics. Le Ministère collabore avec la DGCT pour intégrer les chargés d'accès à l'information au niveau territorial, et cette activité demeure inachevée. Le chef de division a déclaré que le délai moyen de traitement des demandes d'accès à l'information avait diminué, passant de 52 jours en 2022 à 34 jours en 2023 et à 14 jours en 2024.⁹

Des mesures positives ont été prises pour renforcer le régime d'accès à l'information au Maroc dans le cadre de cet engagement. Toutefois, les activités achevées étaient internes au gouvernement et n'avaient pas encore permis d'améliorer l'accès à l'information à la fin de la période de mise en œuvre. Le lancement du module en ligne dédié à la divulgation proactive d'informations promet d'accroître, à l'avenir, l'accès du public aux informations détenues par le gouvernement. Par conséquent, bien que cette réforme ait contribué à jeter les bases de l'accès à l'information au Maroc, au moment de l'évaluation, l'engagement n'avait pas encore abouti à des résultats notables.

Engagement 3 : Promulgation et mise en œuvre de la Charte des Services Publics

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">● Vérifiable : Oui● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none">● Achèvement : Substantiel● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

L'engagement 03 visait à mettre en œuvre la loi n° 54-19¹⁰ relative à la Charte des Services Publics, adoptée par le Parlement en juin 2021 et promulguée le 14 juillet 2021. Cet engagement, proposé par le gouvernement, s'inscrit dans l'action visant à établir un cadre juridiquement contraignant pour les services publics au titre des engagements 8, 9 et 10 du plan d'action précédent. L'engagement 3 visait à poursuivre la mise en œuvre de la Charte des Services Publics afin de surmonter les difficultés en matière de gouvernance et de dispensation des services publics. Selon le chef de la division de l'innovation et de la modernisation¹¹, la réforme visait à remédier à la multiplicité des types de services publics, aux divergences entre les législations et les réglementations qui les régissent, aux variations de la qualité des services et à l'absence d'un système global de supervision de la relation entre le service et l'usager.

Les activités achevées comprennent le suivi des phases d'adoption de la Charte des Services Publics (jalon 1). Une feuille de route pour la mise en œuvre de la charte a été élaborée, fournissant une approche structurée pour son exécution.¹² En outre, des progrès ont été réalisés dans l'élaboration de textes législatifs et réglementaires, de guides et de systèmes destinés à faciliter la mise en œuvre effective de la charte (jalon 4).¹³ Le chef de la division a noté que des obstacles sont apparus lors de la transition gouvernementale, entraînant des retards dans certains projets et dans leur publication¹⁴. Si la feuille de route et d'autres textes législatifs et réglementaires ont effectivement été élaborés, elles sont internes au gouvernement et ne sont donc pas accessibles au public ou à l'examen du MEI. Le MEI ne disposait donc pas d'éléments probants suffisants pour déterminer si les activités achevées avaient contribué à rendre les services publics plus transparents ou plus responsables au moment de l'évaluation.

Engagement 4 : Numérisation des procédures et formalités administratives

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Substantiel ● Premiers résultats : Résultats modérés |
|--|--|

Cet engagement est évalué dans la section II ci-dessus.

Engagement 5 : Publication proactive des informations et données statistiques relatives au secteur de l'éducation nationale

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Substantiel ● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|---|

Cet engagement visait à améliorer l'accessibilité et la réutilisation des données statistiques annuelles dans le secteur de l'éducation nationale via la création d'un espace en ligne dédié. Les jalons 1 et 3, à savoir la conception et le développement de l'espace de publication proactive sur le site Web du ministère¹⁵ et son intégration au portail national, ont été achevés.¹⁶ Toutefois, les jalons 2 et 4, à savoir le lancement et la promotion de l'espace, n'ont pas été achevés. L'engagement s'est heurté à l'absence de pratiques proactives en matière de partage des

données, décrite à l'article 10 de la loi 31.13. Les activités achevées, bien qu'importantes et mises à jour, puisque les derniers documents publiés dans une version utilisable sur le portail national de données ouvertes datent de juin 2023, n'ont pas entraîné de changements significatifs. Une mise en œuvre limitée, combinée à la difficulté de localiser la plateforme proactive, a empêché l'obtention de premiers résultats. Cet engagement a jeté les bases d'améliorations futures mais n'a pas encore influencé de manière significative l'utilisation des données dans le secteur de l'éducation nationale. L'absence de fonctions de publication proactive sur la page d'accueil du site Web de l'éducation nationale limite la visibilité et les résultats de l'engagement.

Engagement 6 : Gouvernance médicale

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Vérifiable : Oui Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Non Potentiel de résultats : Pas clair | <ul style="list-style-type: none"> Achèvement : Achevé Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

Cet engagement visait à améliorer les soins de santé destinés aux personnes souffrant de maladies chroniques en améliorant l'organisation et la gouvernance des données de santé internes. En accord avec la stratégie du ministère de la Santé, l'engagement s'est concentré sur la mise en place d'une approche systématique de la collecte et de la consolidation des données dans le cadre stratégique national E-SANTE.¹⁷ Malgré son objectif ambitieux, cet engagement ne s'inscrivait pas dans une logique de gouvernement ouvert, car il n'ouvrirait pas le gouvernement aux citoyens et n'utilisait pas le gouvernement ouvert comme moyen d'améliorer les services de santé. Les fonctionnaires du ministère de la santé ont cité des difficultés de mise en œuvre telles que les préoccupations relatives à la confidentialité des données, l'accès limité aux données et la résistance au changement.¹⁸ Bien que pleinement mis en œuvre, cet engagement n'a pas permis d'obtenir de résultats en matière de gouvernement ouvert en raison de son manque de lien avec ce principe.

Engagement 7 : Renforcement de la transparence et de la participation à la gestion des services de santé

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Vérifiable : Oui Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> Achèvement : Limité Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

Cet engagement visait à améliorer la transparence des procédures des services de santé et à promouvoir la participation des citoyens à la gestion des programmes de santé. Les preuves de la mise en œuvre du jalon 1, à savoir la transcription et la publication des procédures des services de santé, n'étaient pas facilement disponibles. Toutefois, certaines informations ont été trouvées sur le site Web du Ministère de la santé (rubrique Actualités) et sur le site Idarati.com.¹⁹ Dix-neuf ensembles de données sur la santé ont été publiés de manière proactive sur le portail de données ouvertes (jalon 2), mais rien n'indique que cette publication régulière sera maintenue.²⁰ Certaines publications, comme la Carte des services de santé

2022, ont été mentionnées dans les médias mais ne sont pas disponibles sur le site Web du ministère, ce qui rend la recherche d'informations moins intuitive. Les fonctionnaires du Ministère de la Santé ont indiqué que les jalons 3, 4 et 6, relatifs aux activités de consultation interne, aux sondages d'opinion et aux rapports périodiques, avaient été achevés en interne, mais aucune preuve documentée n'était disponible. Le jalon 5 de l'intégration de la plateforme Chikaya dans le site Web du ministère a été achevé.

Les éléments disponibles démontrent les efforts de transparence initiaux du Ministère de la Santé pour s'engager auprès des services administratifs et en faveur des données ouvertes et des plateformes de réclamations des citoyens. Toutefois, des progrès restent à réaliser pour obtenir une participation soutenue des ministères à ces plateformes et une parfaite accessibilité des informations publiées. En outre, l'absence d'informations sur les activités internes empêche toute évaluation complète, et cela explique pourquoi cet engagement est considéré comme n'ayant pas enregistré de résultats notables.

Engagement 8 : Mise en place d'un système d'information intégré de la santé

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">● Vérifiable : Oui● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none">● Achèvement : Substantiel● Premiers résultats : Résultats modérés |
|--|---|

Cet engagement, qui s'inscrit dans le cadre plus large de la réforme nationale de la santé et des initiatives de transition numérique du Maroc, s'est concentré sur la mise en œuvre d'un système d'information intégré de la santé. Il reprend les principaux piliers de la réforme du système de santé, comme en témoigne la législation adoptée en juillet 2022²¹ à la suite des directives du roi Mohammed IV en faveur d'une protection sociale complète dans le domaine des soins de santé. La loi 06-22²², promulguée le 9 décembre 2022, comprend le très important article 28, qui impose la création de ce système numérique. Cette évolution est considérée comme fondamentale pour un suivi et une évaluation efficaces de l'ensemble du système de santé.

Parmi les obstacles à la mise en œuvre, on a noté la résistance à l'adoption de pratiques de soins de santé numérisées, le nombre limité d'ordinateurs personnels et d'infrastructures de fibre optique, ainsi que des contraintes financières.²³ Une préoccupation concernant la protection des données personnelles est également apparue au cours de la mise en œuvre, ce qui a conduit le Ministère de la Santé à collaborer avec la CNDP et la DGSN.²⁴

Pour évaluer le jalon 1, le chercheur du MEI a pu retracer de nombreuses réunions de consultation concernant l'élaboration du cadre national du secteur de la santé. Toutefois, ces consultations ont eu lieu principalement avec des associations de professionnels de la santé²⁵, et rien ne prouve que leurs contributions aient été prises en compte lors de l'élaboration des systèmes. En août 2023, des articles de presse²⁶ ont fait état du lancement d'une expérience pilote utilisant le système dans quatre régions (jalons 2 et 3), signe que le Maroc prévoit d'établir un « système de santé intelligent » couvrant des régions spécifiques dans la phase initiale.

Le MEI n'a pas trouvé de preuves de l'existence d'une plateforme en ligne pour recevoir les propositions des citoyens et des professionnels de la santé (jalon 4). Malgré les difficultés rencontrées, des résultats modérés ont été obtenus au cours de la période de mise en œuvre, car des consultations ont été organisées pour informer le système d'information de santé intégré.

Engagement 9 : Mise en place d'un portail national de l'intégrité

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">Vérifiable : OuiY a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? OuiPotentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none">Achèvement : SubstantielPremiers résultats : Résultats modérés |
|--|---|

Cet engagement se concentre sur la création d'un « portail national de l'intégrité », dont l'institution de mise en œuvre est l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC). Les jalons décrits dans l'engagement ont été en grande partie achevés. Le portail a été créé en collaboration avec les principales parties prenantes impliquées dans les questions d'intégrité (jalon 1)²⁷. Par la suite, le contenu et les services du portail ont été identifiés en coordination avec les partenaires de l'instance nationale (jalon 2). Le développement du portail national de l'intégrité (jalon 3)²⁸ et la préparation de guides²⁹ pour la mise à jour du portail, ainsi que des séances de formation pour les partenaires de l'INPPLC³⁰, ont été exécutés (jalon 4).

Le portail a été lancé au printemps 2024 (www.nazaha.ma), après la fin de la période de mise en œuvre (jalon 5).³¹ L'INPPLC indique que le lancement a été retardé pour permettre aux partenaires de diffuser des informations en préparation du lancement. Le portail centralise les informations sur les institutions et les efforts du gouvernement en matière de lutte contre la corruption, de transparence et d'intégrité, y compris les informations sur l'état et les résultats obtenus en matière de prévention et de lutte contre la corruption.³²

La participation des parties prenantes à la préparation du portail a été assurée par une approche globale (jalon 3)³³, comprenant des réunions avec des représentants du pouvoir judiciaire, des institutions constitutionnelles, des acteurs gouvernementaux, du secteur privé et de la société civile pour définir les sections et le contenu du portail, la présentation des résultats du développement du portail pour retour d'information, et des sessions de formation sur la gestion du contenu. Un exercice de benchmarking durant la phase d'étude a révélé l'absence de portail institutionnel similaire à l'échelle nationale impliquant de multiples partenaires, et ce pour fournir un point de comparaison. Le temps consacré à la conceptualisation du contenu du portail, de l'identité visuelle et de la structure de gouvernance en vue d'une participation élargie et durable a été considérable. En outre, la collecte d'un contenu diversifié, représentatif et actualisé auprès de 19 partenaires a constitué une difficulté supplémentaire qui a entraîné le report de la date de lancement prévue du portail, ainsi que l'a indiqué Le Directeur du Partenariat et Développement à l'INPPLC.³⁴

Cet engagement a permis d'obtenir des résultats modérés grâce au développement conjoint d'un portail national permettant de fournir des informations centralisées sur les données, les rapports, les actions et les institutions de lutte contre la corruption. Bien que notable, cette

réforme n'a pas donné de résultats significatifs au moment de l'évaluation, car le portail a été lancé après la période de mise en œuvre. Par conséquent, l'utilisation et les résultats du portail n'ont pas encore pu être observés.

Engagement 10 : Promotion de la publication et de la réutilisation des données ouvertes

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">● Vérifiable : Oui● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none">● Achèvement : Substantiel● Premiers résultats : Résultats modérés |
|--|---|

L'Agence de Développement du Digital (ADD) a atteint un niveau d'achèvement substantiel et des résultats modérés dans le cadre de cet engagement visant à promouvoir la publication et la réutilisation des données ouvertes au Maroc. L'ADD a organisé des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités pour les fonctionnaires. Des ateliers ont été organisés virtuellement, au niveau national et régional, et ont rassemblé environ 1000 participants sur une variété de sujets favorisant les discussions sur le concept de données ouvertes, les meilleures pratiques internationales, les difficultés rencontrées et les études de cas réussies (jalon 1)³⁵.

Parallèlement, le développement de référentiels de données essentiels à la collecte, au traitement et à la réutilisation des données ouvertes est achevé à 60 % (jalon 2). Des groupes de travail ont été créés pour traiter de questions telles que l'inventaire des données, les standards techniques et les référentiels de données communs. Des manuels de procédures et des notes conceptuelles ont, par ailleurs, été rédigés.³⁶

En décembre 2021, l'Agence a lancé la refonte du portail national unifié pour la publication de données ouvertes, www.data.gov.ma, améliorant l'expérience des usagers et renforçant la réutilisation des données (jalon 3). L'ADD indique qu'à la fin de l'année 2023, le portail comprenait plus de 500 ensembles de données, les producteurs de données ayant téléchargé plus de 70 000 ensembles de données et les ayant consultés plus de 940 000 fois. Le portail comprend des fonctions permettant aux utilisateurs d'indiquer leurs besoins en matière de données, de donner leur avis et de partager des cas d'utilisation basés sur des données ouvertes.³⁷ Un cadre juridique pour la promotion des données publiques ouvertes était en cours de développement au moment de la rédaction de ce document, le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration et l'ADD collaborant à la rédaction d'un décret (jalon 4).

La sensibilisation et la formation des entreprises à l'importance de la réutilisation des données ouvertes ont été achevées en mars 2023 (jalon 5).³⁸ Un Hackathon a réuni 50 participants sélectionnés parmi 330 candidats en mars 2023 afin de promouvoir l'utilisation créative des données pour résoudre des problèmes publics.³⁹ La coordination et le soutien à la poursuite de la mise à jour des données sur le portail se sont poursuivis. Des contacts officiels ont été établis avec près de 240 institutions publiques et des réunions organisées avec plus de 60 organisations (jalon 6). Cela a abouti à la désignation de plus de 180 agents de l'Open Data (ROD) et de Gestionnaires de données (GdD), ainsi qu'à la mise à jour d'ensembles de données par 37 institutions sur la plateforme (jalon 6)⁴⁰.

Engagement 11 : Promotion de l'égalité des genres, de la participation des femmes à la vie publique et de leur autonomisation économique

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Substantiel ● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|---|

L'engagement 11, initialement considéré comme prometteur, n'a finalement pas obtenu de résultats notables en raison du changement d'orientation du ministère chargé de la mise en œuvre après les élections de septembre 2021, qui s'est détourné de la participation civique pour se concentrer sur l'autonomisation économique des femmes. Dirigé par le ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, aujourd'hui rebaptisé, cet engagement visait à renforcer les plans existants en matière d'égalité des genres au Maroc.

Dans le cadre du jalon 1, 20 espaces multifonctionnels pour les femmes ont été créés afin de lutter contre la violence à leur égard. Toutefois, des jalons importants pour le gouvernement ouvert, comme l'élaboration d'un troisième plan national pour l'égalité des genres (jalon 5)⁴¹ et d'un modèle de plan régional pour Rabat-Salé (jalon 4)⁴², n'ont pas été achevés. Cela s'explique par un changement d'orientation et d'exécution au niveau ministériel en faveur de l'autonomisation économique. Rachid ELAOUEJ⁴³, représentant le Ministère, a souligné que la mise en œuvre d'un système d'information intégré sur la violence à l'encontre des femmes nécessite un long processus de concertation afin d'assurer l'adhésion et l'implication de tous les acteurs institutionnels et non institutionnels,

Le président de l'ONG 4Chabab a observé que l'accent était mis davantage sur l'autonomisation économique que sur la participation civique.⁴⁴ Le plan « Maroc Attamkine »⁴⁵ (jalon 2) a enregistré quelques avancées, mais d'autres aspects tels que l'engagement civique et la participation des femmes à la prise de décision n'ont guère progressé. L'absence d'achèvement dans les domaines où le potentiel de gouvernement ouvert est élevé a empêché l'engagement d'obtenir des résultats notables malgré un niveau d'achèvement substantiel. Cela souligne l'importance de l'alignement entre la volonté politique et la coordination institutionnelle pour aboutir à des réformes efficaces en matière d'égalité des genres et de gouvernement ouvert.

Engagement 12 : Renforcement de l'accès à l'information pour les personnes en situation de handicap

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Limité ● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

Cet engagement visait à améliorer l'accessibilité de l'information pour les personnes en situation de handicap en s'attaquant aux problèmes de traduction en langue des signes et d'accès aux sites Web. Cet engagement n'a pas donné de résultats notables en raison des progrès limités réalisés à la fin de la période de mise en œuvre. Les activités achevées comprennent les consultations pour la campagne de sensibilisation de 2022 (jalon 1)⁴⁶ et

l'élaboration de lignes directrices sur l'accessibilité du web (jalon 3), pour lesquelles un prestataire de services a été sélectionné par appel d'offres, le 27 avril 2023.⁴⁷

Les jalons en cours sont en progression mais ont connu des retards notables. Les représentants du ministère, ont noté que deux appels d'offres (jalon 2) ont été infructueux, potentiellement en raison d'un manque d'expertise au Maroc ou d'une sous-estimation du coût et du calendrier du projet. Le président de l'ONG « La colombe blanche »⁴⁸ a signalé une déconnexion entre le coordinateur de l'engagement et la division du handicap au sein du ministère, ce qui pourrait entraîner des retards dans la mise en œuvre. Il a également souligné la nécessité de disposer de personnes compétentes au sein du ministère pour traiter les questions liées au handicap, suggérant que le choix du chef de projet influe sur l'efficacité de la mise en œuvre.⁴⁹

Engagement 13 : Amélioration de la qualité des services publics de protection de l'enfance

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">● Vérifiable : Oui● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none">● Achèvement : Limité● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|---|

L'engagement 13, mené par le ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, visait à améliorer les services de protection de l'enfance. Bien que la mise en œuvre ait progressé, la consultation limitée de la société civile a fait que cette réforme ne s'est pas inscrite dans une optique de gouvernement ouvert forte.

Le gouvernement a indiqué que dans toutes les provinces, jusqu'à la fin de 2023, 81 comités de protection de l'enfance ont été créés, 83 centres de soutien à la protection de l'enfance ont été établis, et 41 unités de protection de l'enfance ont été créées en partenariat avec 41 organisations non gouvernementales (jalons 1, 2 et 7). La disponibilité des équipements et des ressources humaines varie d'un centre à l'autre.⁵⁰ Cependant, le MEI n'a pas trouvé de preuves documentées pour ces jalons, et il n'est pas clair que des progrès aient été réalisés au cours de la période de mise en œuvre, entre août 2021 et 2023, car cet engagement fait partie d'une réforme plus large qui s'étend de 2015 à 2025.

Le gouvernement a créé des outils et orientations pour soutenir les services publics de protection de l'enfance, mais la contribution de la société civile a été faible. Le gouvernement a publié des outils et guides (jalons 3, 4 et 5)⁵¹, mais l'élaboration des documents a coïncidé avec la pandémie de COVID-19, ce qui a limité la capacité du gouvernement à consulter la société civile⁵². Selon le chef de service de la protection des enfants en situation difficile⁵³, des consultations ont été menées auprès des secteurs gouvernementaux, des institutions nationales concernées, ainsi que des autorités judiciaires et du ministère public, en raison de la nature sensible du sujet⁵⁴. Chaque étape nécessite un arrêté préfectoral, et le respect du traitement des données personnelles est intégré dans un circuit de protection de l'enfance. Une formation provinciale à la protection de l'enfance a été dispensée (jalon 8)⁵⁵. Le gouvernement a également organisé une réunion en octobre 2022 pour rendre compte de la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance.⁵⁶

Des progrès ont été réalisés dans la mise en place d'un système d'information intégré pour le suivi des enfants dans le circuit de protection (jalon 9)⁵⁷. Le mandat a été partagé, mais selon le ministre, des retards importants ont été constatés, notamment dans la création de bases de données pour les Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance⁵⁸. Bien que des progrès aient été accomplis dans la fourniture d'un service gouvernemental essentiel, cet engagement n'a pas fait l'objet d'une approche gouvernementale ouverte en matière de mise en œuvre.

Engagement 14 : Publication des textes de loi, des jugements, des décisions juridiques et de la jurisprudence

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Achevé ● Premiers résultats : Résultats modérés |
|--|---|

Défendu par le Ministère de la Justice, cet engagement visait à réduire les difficultés d'accès à l'information juridique, notamment les textes de loi, les procédures judiciaires, les décisions de justice et la jurisprudence. La solution proposée est la mise à jour de la plateforme en ligne adala.justice.gov.ma par la publication de textes de loi, de décisions de justice et de données⁵⁹ de jurisprudence⁶⁰, de données du système de performance⁶¹, mais aussi en facilitant le partage d'articles par les professionnels de la justice. Cet engagement n'a pas été analysé dans le cadre du groupe sur la justice numérique ouverte, car il s'agit d'une réforme distincte, mais complémentaire⁶²

Halima Katir et Nora Saadani⁶³, fonctionnaires du Ministère de la Justice, ont indiqué que cet engagement s'inscrivait dans le cadre de la stratégie de numérisation de la justice, processus qui s'est accéléré pendant la pandémie de COVID-19 afin de permettre le travail juridique à distance. Tous les jalons ont été achevés, garantissant l'accessibilité et la traçabilité. Cela comprend des sessions de formation pour les usagers de la plateforme, et le lancement de la plateforme accompagné d'une communication permanente sur son développement.⁶⁴

Cet engagement a donné des résultats modérés, car la nouvelle plateforme a amélioré l'accès du public à l'information judiciaire. Bien que la plateforme n'en soit qu'à ses débuts, les jalons franchis jusqu'à présent constituent des avancées notables. Ils marquent un changement positif en rendant l'information juridique et judiciaire plus accessible à un public plus large, et ils jettent les bases du développement d'autres recherches juridiques.

Engagement 15 : Mise en place d'un cadre juridique relatif à l'usage des moyens électroniques dans les procédures judiciaires

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Regroupé sous : Justice numérique ouverte (engagements 15 et 16 du plan d'action) | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Substantiel ● Premiers résultats : Résultats modérés |
|---|--|

<ul style="list-style-type: none"> Potentiel de résultats : Modeste 	<p><i>Cet engagement est évalué dans la section II ci-dessus.</i></p>
<p>Engagement 16 : Renforcement de l'adhésion des auxiliaires de justice à la transformation numérique de la justice</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Vérifiable : Oui Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Regroupé sous : Justice numérique ouverte (engagements 15 et 16 du plan d'action) Potentiel de résultats : Modeste 	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement : Limité Premiers résultats : Résultats modérés
<p><i>Cet engagement est évalué dans la section II ci-dessus.</i></p>	
<p>Engagement 17 : Lancement d'un portail national de formation en ligne des ONG</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Vérifiable : Oui Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui Potentiel de résultats : Modeste 	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement : Limité Premiers résultats : Aucun résultat notable
<p>Cet engagement visait à lancer un portail national en ligne offrant des formations aux ONG. L'engagement a connu des retards, seul le lancement de la plateforme initiale www.tacharokia.ma et le module de formation sur la démocratie participative ayant été achevés (jalon 1). Selon La cheffe de division au sein du Ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement⁶⁵, les retards ont été attribués à l'incapacité du prestataire technique à répondre à des besoins spécifiques, ce qui a incité les fonctionnaires du ministère à développer un module interne. Un membre du COPIL national⁶⁶, s'est inscrit sur la plateforme et a suivi le premier cours. Il a trouvé l'expérience facile, mais a souligné la nécessité de mettre à jour et de rafraîchir la plateforme pour améliorer l'expérience utilisateur.⁶⁷ Cet engagement n'a pas encore donné de résultats notables en raison des progrès limités de la mise en œuvre au cours de la période considérée.</p>	
<p>Engagement 18 : Mise en place de mécanismes de soutien à la transparence des aides publiques accordées aux organisations de la société civile</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Vérifiable : Oui Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui Potentiel de résultats : Modeste 	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement : Limité Premiers résultats : Aucun résultat notable
<p>Cet engagement portait sur la mise en œuvre de mécanismes visant à améliorer la transparence des aides publiques accordées aux organisations de la société civile. Malgré l'achèvement des jalons internes (1 et 2), qui impliquent la préparation de la deuxième version de la plateforme (charaka.ma), son lancement est conditionné à l'adoption d'un décret attendu</p>	

pour début 2024. D'après Samira Mesrar⁶⁸, responsable à la division des partenariats au ministère, ce retard est imputable à la longueur du processus d'adoption du décret. L'engagement a des difficultés à atteindre son plein potentiel en raison de l'absence de texte juridique contraignant pour le portail Charaka. Cependant, Aymane Amalik⁶⁹, membre du COPIL national, considère la plateforme comme un mécanisme de transparence prometteur pour la société civile à condition que les institutions publiques soient obligées de l'utiliser et que les données relatives au financement soient accessibles et exploitables.

Engagement 19 : Mise en place de cadres juridiques relatifs à la consultation publique et au volontariat

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Limité ● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

Cet engagement visait à renforcer la participation des citoyens par la mise en œuvre de cadres juridiques relatifs à la consultation publique et au volontariat contractuel. La loi sur le droit du volontariat 06.18⁷⁰ a été menée à bien grâce à une vaste consultation publique, dirigée par le mouvement de défense MIRLA (jalon 1)⁷¹. Elle a abouti à la promulgation de la loi 06.18 le 26 juillet 2021⁷² et de sa réglementation, le 6 avril 2023 (jalon 2).⁷³ Le deuxième objectif, à savoir la mise en œuvre d'un cadre juridique pour les consultations publiques, a pris du retard. Un projet a été préparé en interne sur la base des recommandations de divers réseaux, mais le champ de la consultation doit être élargi, ce qui a retardé le processus.⁷⁴

Ismail Ihsouk⁷⁵, Directeur exécutif de l'ONG Simsime, a souligné la nécessité absolue d'établir un cadre juridique pour l'espace civique et la consultation publique. Il considère qu'il s'agit d'une base fondamentale pour faire progresser la participation civique dans le pays. Il a toutefois exprimé sa perplexité face aux retards de ce processus. M. Ihsouk a signalé que de nombreuses ONG et réseaux, dont Simsime⁷⁶, ont activement contribué à l'élaboration du texte législatif et ont partagé une note sur la consultation publique⁷⁷. Il estime que le ministère disposait des ressources nécessaires pour accélérer le processus. Ce sentiment a été partagé par Charlotte Adam, une représentante de l'OCDE qui a indiqué qu'ils avaient organisé des sessions de formation et qu'au départ, tout se déroulait comme prévu, mais que le processus s'est arrêté, les laissant sans explications quant aux raisons de cette interruption.⁷⁸ Cet engagement n'a pas encore donné de résultats notables car le jalon le plus favorable au principe du gouvernement ouvert, à savoir la création d'un cadre juridique pour la participation du public, n'a pas été achevé.

Engagement 20 : Mobilisation de la société civile et renforcement de ses capacités pour améliorer sa participation au suivi et à la mise en œuvre de la politique environnementale

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Aucune preuve disponible ● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

Cet engagement visait à renforcer la participation des organisations de la société civile au suivi et à la mise en œuvre des politiques environnementales en mobilisant et en renforçant leurs capacités. Toutefois, le chercheur du MEI n'a trouvé aucune preuve de la mise en œuvre des jalons. Le portail national du PGO indique que le premier jalon, « Publication proactive de données environnementales », a été achevé. Cependant, aucune donnée n'est disponible sur la plateforme nationale de données ouvertes. Concernant l'organisation de formations en ligne destinées aux associations environnementales, le comité de pilotage du PGO (jalon 4), dans son rapport de réunion de mars 2023⁷⁹, propose d'utiliser le portail de formation des ONG www.tacharokia.ma (de l'engagement 17) pour intégrer ces formations, créant ainsi un pont de coopération croisée entre les deux ministères. Toutefois, aucune preuve n'a été apportée quant à l'exécution de cette tâche.

Engagement 21 : Renforcement de l'accès à l'information et de la participation citoyenne au niveau des collectivités territoriales

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Substantiel | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Achevé ● Premiers résultats : Résultats modérés |
|--|---|

Cet engagement est évalué dans la section II ci-dessus.

Engagement 22 : Développement et partage d'une boîte à outils pour renforcer la communication et la participation citoyenne au niveau des collectivités territoriales

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Achevé ● Premiers résultats : Résultats modérés |
|--|---|

L'objectif de cet engagement était de renforcer la participation citoyenne au niveau local en collectant et en partageant les bonnes pratiques et les mécanismes et en éditant une boîte à outils de dialogue et de participation citoyenne. Pour ce faire, outre la réalisation d'un guide et d'une boîte à outils, la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) a prévu d'organiser une série de réunions, de formations et de forums.

La DGCT a élaboré une boîte à outils intitulée « Pour des politiques publiques régionales participatives et inclusives »⁸⁰ publiée en ligne et présentée aux dix communes pilotes.⁸¹ Cette boîte à outils comprend 15 guides sur les procédures et les approches qui permettent de renforcer la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, en adoptant des approches participatives. La mise en œuvre des guides est en cours dans le cadre de PACTO et Tadafor pour soutenir la participation des citoyens. La DGCT a également publié un guide intitulé « Ouvrir la vie publique locale aux jeunes citoyens, Lignes directrices et bonnes pratiques »⁸²

La DGCT a organisé un forum d'échange⁸³ sur la participation citoyenne des jeunes et leur contribution à la transformation des services publics locaux à Al Hoceima en juin 2022. La DGCT a également organisé, en mars 2023 à Ouarzazate, des séances de sensibilisation⁸⁴

pour tous les axes de la boîte à outils au profit des élus et cadres des conseils régionaux, et en mars 2023 à Ouarzazate, une réunion de renforcement des capacités et d'échange d'expériences⁸⁵ dans le domaine de la participation citoyenne avec les autorités locales de Drâa-Tafilalet et Guelmim-Oued Noun. La DGCT souhaitait ainsi présenter les enseignements tirés et les réalisations conjointes avec la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, et renforcer les capacités des participants pour la participation des jeunes à la vie publique locale. Ces activités ont été soutenues par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID).

La mise en œuvre des outils et mécanismes de participation relève de la responsabilité des communes, qui sont confrontées à des problèmes financiers et réglementaires. Par exemple, le guide recommande la création d'un conseil communal de la jeunesse, d'où la nécessité d'y consacrer une ligne budgétaire dans le budget de la collectivité et « d'inscrire les conseils de la jeunesse dans le cadre réglementaire, qui n'existe pas encore ».⁸⁶ Ces activités sont donc des étapes positives mais modérées vers des pratiques participatives plus importantes à l'échelon local.

Plan d'action pour un Parlement ouvert de la Chambre des représentants (août 2022 – août 2023)

Engagement 1 : Renforcement du partenariat avec les acteurs de la société pour enraciner la culture démocratique

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Limité ● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

Cet engagement vise à renforcer la confiance, le dialogue et le partenariat entre la Chambre des représentants et la société civile afin d'améliorer la démocratie participative. Le jalon 1 visant à établir un comité de pilotage multipartite pour le parlement ouvert n'a pas été lancé. Le Conseiller General de la Chambre de représentants a souligné la difficulté de déterminer les critères de sélection des membres de la société civile au sein du comité afin d'éviter les associations ayant des affiliations politiques et de garantir la diversité spatiale et thématique. En outre, la différenciation des rôles politiques et civiques pose problème, et l'observation et la maturation de l'idée demandent un parcours d'apprentissage. Ce retard reflète également des inquiétudes concernant l'autonomie du comité de pilotage. Le directeur exécutif de Simsims - ONG de participation citoyenne - a souligné l'importance de cet engagement, en particulier dans le contexte du deuxième plan d'action parlementaire dans le cadre du PGO. Il a souligné que l'absence des OSC a empêché la pleine réalisation des processus de mise en œuvre et d'évaluation conjointes. L'absence de cet élément crucial a rendu difficiles le suivi et la supervision de la mise en œuvre de ce plan d'action.⁸⁷

La Chambre de représentants et l'Institut National Démocratique (NDI) ont organisé une « formation des formateurs » de deux jours les 27 et 28 avril 2023 (jalon 3). Des représentants de 27 organisations de la société civile de tout le pays ont participé à cette formation au

parlement qui portait sur le rôle des OSC dans le processus du PGO et sur l'action en faveur d'un parlement ouvert. Une autre formation a été organisée les 26 et 27 octobre 2023, après la période de mise en œuvre, à laquelle ont participé 23 OSC. Le Conseiller General de la Chambre de représentants a également noté la participation des OSC à des réunions, des séminaires et des journées d'étude au Parlement.⁸⁸ Toutefois, le MEI n'a pas reçu de preuves concernant l'établissement des partenariats avec des acteurs sectoriels (jalon 2) ou des réunions trimestrielles avec des OSC pour discuter de questions relatives au PGO (jalon 4) entre août 2022 et 2023.

Engagement 2 : Mise en œuvre du principe du Parlement de proximité (la Chambre des représentants se déplace au niveau territorial)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Limité ● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

Cet engagement visait à mieux faire connaître le parlement au niveau territorial, en particulier chez les jeunes. Cet engagement n'a été mis en œuvre que de manière limitée. Le Conseiller général chargé de la coopération internationale à la Chambre des Représentants⁸⁹ a remarqué que la faiblesse des ressources et de la disponibilité des représentants politiques entravait la mise en œuvre. Il a affirmé que les représentants politiques devaient être davantage sensibilisés pour qu'ils comprennent que la sensibilisation du public est une activité non partisane.⁹⁰ L'absence des jalons concrets a constitué un défi pour l'évaluation par le MEI du niveau d'achèvement de cet engagement et des premiers résultats.

Le Parlement a participé à deux activités de sensibilisation des jeunes au cours de la période de mise en œuvre. Il a poursuivi sa participation annuelle au Salon international du livre et de l'édition le 2 juin 2023.⁹¹ Le Parlement y a tenu un stand et a distribué aux visiteurs des brochures, des livrets et des dessins humoristiques en cinq langues. Selon le Conseiller général, le stand du Parlement s'est classé en tête pour le nombre de visites.⁹² Une formation à l'action parlementaire destinée aux jeunes a eu lieu le 23 juin 2023, avec le soutien de la Westminster Foundation for Democracy.⁹³ Elle a réuni 50 jeunes (dont 25 jeunes parlementaires âgés de 20 à 30 ans) issus de partis politiques représentés à la Chambre des représentants et d'organisations de la société civile actives dans la sphère parlementaire. Le 12 mai 2023, la Chambre de représentants, avec le soutien de l'Institut National Démocratique, a organisé une discussion en ligne sur des 'actions locales susceptibles de promouvoir l'engagement citoyen'. L'évènement s'est déroulé pendant la Semaine Ouverte du Gouvernement et comprenait des représentants d'OSC des collectivités territoriales participant au REMACTO.⁹⁴ L'organisation de réunions régulières avec les OSC dans le cadre du PGO y a également été évoquée ainsi que l'accueil d'élèves et d'étudiants tout au long de l'année. Toutefois, la plupart de ces activités ont eu lieu en dehors de la période de l'engagement.⁹⁵

Engagement 3 : Ouverture vis-à-vis du public (le Parlement reçoit les citoyens, y compris les jeunes, les élèves et les étudiants)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Substantiel ● Premiers résultats : Résultats modérés |
|--|--|

ouvert ? Oui <ul style="list-style-type: none"> ● Potentiel de résultats : Modeste 	
<p>Cet engagement a permis de renforcer l'ouverture du Parlement vis-à-vis du public en augmentant le nombre de visites et de documents destinés à la Chambre des représentants, sous la direction du Chargé de l'information et de la communication au Parlement⁹⁶, responsable des Services d'information. L'initiative a permis d'augmenter le nombre de visites (jalon 2), jusqu'à 8 000 en 2023 contre 4 000 avant la pandémie de COVID-19.⁹⁷ Les archives et la bibliothèque sont également ouvertes au public (jalon 1) et sont principalement utilisées par les chercheurs universitaires et les étudiants en droit.</p> <p>Des progrès qualitatifs ont été réalisés avec la création de contenus de visite (jalon 6), notamment des bandes dessinées en trois langues et des brochures résumant les fonctions du parlement⁹⁸. Le membre du COPIL et président de l'ONG Forum Sahara a organisé une visite pour un groupe de ses bénéficiaires et s'est félicité du bon déroulement du processus, de la réponse rapide et de la visite guidée. Le Conseiller général chargé de la coopération internationale à la Chambre des Représentants⁹⁹ a fait état de contraintes d'espace par rapport à l'affichage de ce contenu, ce qui pose un problème pour la réouverture du musée (jalon 5). Malgré ces obstacles, l'engagement a obtenu des résultats modérés en rendant l'information parlementaire plus accessible au public. Cet engagement et son analyse se concentrent sur la disponibilité des visites en personne et des documents physiques au Parlement. Cependant, la Chambre des représentants dispose également d'un site web disponible en cinq langues qui comprend une fonction permettant de visiter virtuellement le parlement.¹⁰⁰ La Chambre de représentants continue de tenir à jour les comptes des réseaux sociaux.¹⁰¹</p>	
<h4>Engagement 4 : Consolider l'e-Parlement</h4>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste 	<ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Limité ● Premiers résultats : Aucun résultat notable
<p>L'engagement visait à améliorer la numérisation de la Chambre de représentants à travers la création de trois applications destinées à accroître l'engagement entre le public et le parlement. L'engagement visait le développement d'applications pour i) la soumission de pétitions et de motions au parlement, ii) l'évaluation des politiques publiques, et iii) l'engagement entre les représentants et leurs circonscriptions. Aucune des applications n'a été lancée au cours de la période de mise en œuvre d'un an. Le Maroc dispose d'une plateforme de participation électronique qui permet au public de soumettre des pétitions et des motions au gouvernement, y compris au parlement.¹⁰² Toutefois, la Chambre des Représentants a cherché à développer une plateforme distincte pour faciliter la réception et le traitement des soumissions. Bien qu'initié, le lancement de cette plateforme a été retardé en raison d'un long processus interne.¹⁰³ Au moment de la rédaction du présent rapport, la plateforme a atteint le stade de la validation. Comme aucune des plateformes prévues n'a été lancée, cet engagement n'a pas obtenu de résultats notables au cours de la période d'évaluation.</p>	

Engagement 5 : Implication des citoyens dans l'action parlementaire (Contrôle / Législation / Évaluation des politiques publiques)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Limité ● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

L'engagement 5 visait à renforcer les canaux de participation du public au processus législatif et à l'évaluation des politiques publiques. Plus précisément, l'engagement visait à renforcer les opportunités pour le public de commenter en personne ou virtuellement les projets de lois et les politiques publiques. Il visait également à intensifier l'engagement parlementaire auprès des groupes cibles, tels que les bénéficiaires des politiques publiques en cours d'examen. Le parlement a continué à recueillir les contributions du public et de la société civile par le biais des canaux existants, tels que le site Web du parlement ou les audiences de la Mission d'Information.¹⁰⁴ Le Conseiller General de la Chambre des représentants a noté que des associations sectorielles ont été consultées pour l'évaluation de politiques telles que le Plan national de réforme administrative, le Plan de l'eau ou l'évaluation de la loi 103-13 sur la violence à l'égard des femmes.¹⁰⁵ Cependant, le MEI n'a pas reçu de preuves de ces engagements ou d'activités réalisées entre août 2022 et 2023 qui auraient étendu les possibilités de participation du public.

Engagement 6 : Des camps de vacances d'été thématiques pour promouvoir les valeurs démocratiques

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Pas clair | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Pas commencé ● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

La chercheuse du MEI n'a pas trouvé de preuves de l'organisation de camps d'été thématiques pour les jeunes. Le manque de progrès a été imputé aux contraintes budgétaires.

Engagement 7 : Forums locaux de proximité sur l'élaboration des textes juridiques

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Vérifiable : Oui ● Y a-t-il une logique de gouvernement ouvert ? Oui ● Potentiel de résultats : Modeste | <ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement : Limité ● Premiers résultats : Aucun résultat notable |
|--|--|

Cet engagement visait à impliquer et à familiariser les citoyens avec le processus d'élaboration de la législation. Les jalons prévus pour organiser des réunions avec une coalition de la société civile et pour tenir des réunions sur la législation n'ont pas été réalisés. Le Conseiller général a signalé les difficultés rencontrées pour déterminer les OSC avec lesquelles le parlement travaille le plus étroitement. Il déclare que le travail d'établissement d'un comité de pilotage du PGO au sein du parlement, avec une représentation équitable des OSC, se poursuit. Il a également indiqué que la session de formation parlementaire pour les jeunes, organisée en juin 2023, était adaptée à cet engagement, car une journée a été consacrée à la législation

parlementaire.¹⁰⁶ Le Parlement a également organisé des journées portes ouvertes pour marquer son anniversaire le 17 janvier 2024, après la période de mise en œuvre.¹⁰⁷

¹ Abdelmalek Asrih (President, La Colombe Blanche) entretien avec un chercheur du MEI, 23 novembre 2023.

² Indice du budget ouvert. 2021 Maroc. Partenariat budgétaire international. <https://internationalbudget.org/open-budget-survey/country-results/2021/morocco>

³ Commentaires fournis au MEI par le gouvernement du Maroc pendant la période de commentaires de prépublication. 11 juillet 2024 ; "Publication du rapport fusionné : examen à mi-année - rapport préalable au projet de loi de finances". Hakama. 2022. <https://hakama2.ma/2022/09/27/publication-du-rapport-fusionne-revue-de-milieu-dannee-rapport-prealable-a-la-loi-de-finances/> ; Rapport d'activité de la Direction du Budget. Gouvernement du Maroc. Ministère de l'Economie et des Finances. 2021. https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2023/DB_rapport-activite2021.pdf

⁴ Indice du budget ouvert. 2023 Maroc. Partenariat budgétaire international. <https://internationalbudget.org/open-budget-survey/country-results/2023/morocco>

⁵ Indice du budget ouvert. 2021 et 2023 Maroc. Partenariat budgétaire international <https://internationalbudget.org/open-budget-survey/country-results/2021/morocco>; <https://internationalbudget.org/open-budget-survey/country-results/2023/morocco>

⁶ Informations fournies au MEI par le gouvernement du Maroc pendant la période de prépublication. 11 juillet 2024.

⁷ Hatim Mouradi (Chef de la Division de l'Innovation et des Programmes de Modernisation du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration) entretien avec un chercheur du MEI le 06 décembre 2023.

⁸ Informations fournies au MEI par le gouvernement du Maroc pendant la période de prépublication. 11 juillet 2024.

⁹ Informations fournies au MEI par le gouvernement du Maroc pendant la période de prépublication. 11 juillet 2024.

¹⁰ Décret d'application de la loi 54-19 relative à la charte de la fonction publique. Gouvernement du Maroc.

http://bdj.mmsp.gov.ma/Ar/Document/104_90-Loi-n-54-19-promulgu%C3%A9e-par-le-dahir-n-1-21-58-du.aspx?Chemin_cle=594/687/690/10490

¹¹ Hatim Mouradi (Chef de la Division de l'Innovation et des Programmes de Modernisation du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration) entretien avec un chercheur du MEI le 06 décembre 2023.

¹² « Améliorer l'accueil des citoyens dans les administrations publiques... Nouveau texte juridique » Le12. 08 Novembre 2022. <https://le12.ma/article/456440/>

¹³ Selon Hatim Mouradi, chef de la Division de l'Innovation et des Programmes de Modernisation du Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration, entretien avec un chercheur du MEI le 06 décembre 2023 : Ces deux jalons ont été développés en interne, et le chercheur du MEI ne disposait donc pas de preuves documentées.

¹⁴ Hatim Mouradi (Chef de la Division de l'Innovation et des Programmes de Modernisation du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration) entretien avec un chercheur du MEI le 06 décembre 2023.

¹⁵ Le module de publication proactive. Gouvernement du Maroc. <https://www.men.gov.ma/Ar/Pages/PProactive.aspx>

¹⁶ « Éducation », Portail National des Données Ouvertes du Gouvernement du Maroc : <https://data.gov.ma/data/fr/group/education>

¹⁷ Le cadre stratégique national E-SANTE : <https://www.innovationssante.com/livreblanc.html>

¹⁸ Entretien d'Ismail Belfellah (responsable du ministère de la Santé et membre du COPIL) avec un chercheur du MEI, 22 novembre 2023.

¹⁹ « Démarches sanitaires et sociales » (GPO Engagement n°4)

<https://www.idarati.ma/informationnel/ar/thematique/87a96a4a-06ac-4bfa-b533-a26e4bb4fb33missi>

²⁰ Plateforme nationale de données ouvertes. Données du Ministère de la Santé.

<https://data.gov.ma/data/ar/organization/ministere-de-la-sante>

²¹ Réunion du Conseil des Ministres. Gouvernement du Maroc. Juillet 2022. <https://www.cg.gov.ma/fr/node/10723>.

²² Loi 06-22 relative au système national de santé. Gouvernement du Maroc. 9 décembre 2022.

<http://bdj.mmsp.gov.ma/Ar/Document/10564-la-loi-cadre-n-06-22-promulgu%C3%A9e-par-le-dahir-n-1.aspx?KeyPath=594/596/661/662/10564>

²³ Entretien d'Ismail Belfellah (responsable du Ministère de la Santé et membre du COPIL) avec un chercheur du MEI, 22 novembre 2023.

²⁴ « Séminaire sur la sécurité des systèmes d'information de santé ». Le Matin. 22 juin 2023.

<https://lematin.ma/express/2023/seminaire-rabat-securite-syste-information-sante/391471.html>

²⁵ « Réunions de concertation avec des experts marocains sur les moyens de contribuer aux encadrements sanitaires du système national de santé » 24saa. 22 juin 2022. <https://shorturl.at/tlF50>.

²⁶ « Un système national de santé intelligent à 190 millions de dirhams. » Hespress. 25 août 2023.

<https://fr.hespress.com/327933-maroc-un-systeme-de-sante-national-intelligent-de-190-millions-de-dirhams.html>.

²⁷ L'appel d'offres pour la création du portail a été lancé le 16 juillet 2021 :

<https://medias24.com/2021/07/26/lutte-contre-la-corruption-un-portail-national-dintegrite-verra-bientot-le-jour/>

²⁸ Lancement de l'appel d'offres pour l'étude de développement du portail le 27 sept 2021 :

<https://fr.le360.ma/economie/lutte-contre-la-corruption-le-projet-de-portail-national-de-lintegrite-sur-les-rails-246421/>

²⁹ Commission nationale pour l'intégrité, la prévention et la lutte contre la corruption. Étude et orientation pour une stratégie de communication. https://inpplc.ma/sites/default/files/PUBLICATIONS/AP_OSC_Fr.pdf

³⁰ La Commission Nationale pour l'Intégrité, la Prévention et la Lutte contre la Corruption organise des formations sur les techniques d'enquête pour leurs partenaires : <https://www.inpplc.ma/fr/Article/582-linpplc-organise-une-formation-sur-les-techniques-dinvestigation>.

³¹ INPPLC. « Lancement du portail national sur l'intégrité. » 15 mai 2024. <https://www.inpplc.ma/index.php/fr/lancement-du-portail-national-de-lintegrite-du-portail-institutionnel-de-linstance-et-de-la>.

³² La Commission Nationale pour l'Intégrité, la Prévention et la Lutte contre la Corruption organise des formations sur les techniques d'enquête pour leurs partenaires : <https://www.inpplc.ma/fr/Article/582-linpplc-organise-une-formation-sur-les-techniques-dinvestigation>.

³³ Le chercheur du MEI a participé à ces consultations en sa qualité d'Associé de programme à l'ONG Impact for Development - 11 mai 2023.

³⁴ Chokairi Yassir (Directeur, Partenariat & Développement, INPPLC). Échange d'e-mails, 27 novembre 2023.

³⁵ « Organisation d'ateliers virtuels de sensibilisation à l'open data à destination des managers des établissements et organismes publics. » Agence de Développement Numérique. 8 décembre 2021. <https://www.add.gov.ma/organisation-des-ateliers-virtuels-de-sensibilisation-sur-lopen-data-au-profit-des-responsables-des-institutions-et-organismes-publics>; « ADD-ESCAWA : organisation d'un atelier de formation technique sur l'open data. » Agence de Développement Numérique. 14 et 15 décembre 2021. <https://www.add.gov.ma/add-escwa-organisation-dun-atelier-de-formation-technique-sur-lopen-data>.

³⁶ « Données ouvertes ». Agence de Développement Numérique. <https://www.add.gov.ma/open-data>

³⁷ Informations fournies au MEI par le gouvernement du Maroc pendant la période de commentaires préalable à la publication du rapport. 15 juillet 2024.

³⁸ « Organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation à l'Open Data au profit des organismes et institutions publics de la région Souss-Massa » Data.gov.ma. Octobre 2022 <https://data.gov.ma/fr/actualites/organisation-des-ateliers-de-sensibilisation-et-de-formation-sur-lopen-data-au-profit> ; Tanger / Open Data : Sensibilisation des hauts responsables des organismes et institutions publics. L'opinion. Juin 2023 https://www.lopinion.ma/Tanger-Open-Data-Sensibilisation-des-hauts-responsables-des-organismes-et-institutions-publics_a41232.html

³⁹ Informations fournies au MEI par le gouvernement du Maroc pendant la période de prépublication. 15 juillet 2024.

⁴⁰ « Manuel de l'usager pour l'utilisation des données » Agence de Développement du Digital. Avril 2021. https://data.gov.ma/sites/default/files/docs/Open_data_manuel_ROD_Avril%202021.pdf

⁴¹ La première réunion du Comité national pour l'égalité des genres et la promotion de la femme. Le 17 mars 2023 à Rabat.

<https://womeninbusiness.ma/2023/03/17/le-lancement-du-plan-gouvernemental-pour-legalite-2023-2026/>

⁴² Plan Gouvernemental pour l'Égalité « ICRAM 2 » Pg 3.

<https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/65/MS%20Inputs%20Review%20The%20me/Morocco.pdf>

⁴³ Rachid Elaouej (Chef de la Division des Systèmes d'Information, membre du COPIL). Entretien avec un chercheur du MEI, 24 novembre 2023.

⁴⁴ Aimane Amalik (Président, 4CHABAB, membre du COPIL) Entretien avec un chercheur du MEI, 30 novembre 2023.

⁴⁵ Programme National Intégré d'Autonomisation Économique des Femmes et des Filles, « Maroc-Attamkine », Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, <https://social.gov.ma/autonomisationeconomique-des-femmes/>.

⁴⁶ Abdelmalek Asrih (Président, La Colombe Blanche). Entretien avec un chercheur du MEI, 23 novembre 2023.

⁴⁷ Document fourni au chercheur du MEI.

⁴⁸ Abdelmalek Asrih (Président, La Colombe Blanche) Entretien avec un chercheur du MEI, 23 novembre 2023.

⁴⁹ Rapport du COPIL. Gouvernement du Maroc. p.2. 28 mars 2023.

http://www.ogp.ma/docs/Relev%C3%A9Conclusions_Copil_28032023_ar_-lCtB8.pdf.

⁵⁰ Informations fournies au MEI par le gouvernement du Maroc pendant la période de révision de la prépublication de ce rapport. Juillet 2024. "Programme de mise en place d'unités intégrées des Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance, Ministère de la solidarité, de l'inclusion sociale et de la famille. <https://social.gov.ma/dispositif-territorial-integre-de-protection-de-lenfance/#> ; Rapport de mise en œuvre du programme de protection de l'enfance 2015-2025. Ministère de la solidarité, du développement social, de l'égalité et de la famille. 2 juin 2022, p. 14. <https://shorturl.at/toYD6> ; "Al-Musalli : Pour la première fois, nous pourrons avoir des comités régionaux pour protéger les enfants." 23 janvier 2020. Aljadidnews. <https://aljadidnews.ma/archives/2020/01/4259/>. 23 janvier 2020.

⁵¹ Outil d'autodiagnostic pour les structures et services de protection de l'enfance, 20 février 2022, <https://tanmia.ma/28-02-2022/43891/>; Dispositif territorial intégré : Guide pour l'élaboration des plans d'action provinciaux de protection de l'enfance

ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille. UNICEF.org, <https://www.unicef.org/morocco/media/2831/file/Guide%20pour%20l%20E2%80%99%C3%A9laboration%20des%20plans%20d%20action%20provinciaux%20de%20protection%20de%20l%20enfance3.pdf>

⁵² Informations fournies au MEI par le gouvernement du Maroc pendant la période de prépublication. 15 juillet 2024.

⁵³ Lamiaa Beghiel (Chef de service de la protection des enfants en situation difficile) Entretien avec un chercheur du MEI, 24 novembre 2023.

⁵⁴ Lamiaa Beghiel (Chef de service de la protection des enfants en situation difficile) Entretien avec un chercheur du MEI, 24 novembre 2023.

⁵⁵ « Rabat : Lancement d'un programme de formation pour accompagner les agences territoriales intégrées de protection de l'enfance. » Agence de presse marocaine, 8 novembre 2020, <https://shorturl.at/qMQbO>.

⁵⁶ Informations fournies au MEI par le gouvernement du Maroc pendant la période de prépublication, 15 juillet 2024.

⁵⁷ "Termes de référence : Développement d'un système d'information intégré pour le suivi de l'enfant dans le circuit de protection" 2021. Ministère de la solidarité, du développement social, de l'égalité et de la famille. <https://tanmia.ma/wp-content/uploads/2021/11/TdRs-LRPS-2021-9171233-PPE-Maintenance-evolutive.pdf> ; Voir projet en détails page 19 : <https://shorturl.at/KDpkm>.

⁵⁸ « Enfants des rues : le plan de Hayar pour cautériser une plaie sociale » L'Opinion. 19 octobre 2022.

https://www.lopinion.ma/Enfants-des-rues-Le-plan-de-Hayar-pour-cauteriser-une-plaie-sociale_a32489.html.

⁵⁹ « Textes juridiques ». Ministère de la Justice. https://adala.justice.gov.ma/resources/Textes_Juridiques.

⁶⁰ « Jurisprudence ». Ministère de la Justice. <https://adala.justice.gov.ma/resources/Jurisprudence>.

⁶¹ Plateforme Nationale de Données Ouvertes « Justice ». <https://data.gov.ma/data/fr/group/justice>.

⁶² Examen du Plan d'Action du Maroc 2021-2023. Mécanisme d'évaluation indépendant. 2022.

https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2022/05/Morocco_Action-Plan-Review_2021-2023_FR.pdf

⁶³ Entretien de Halima Katir et Nora Saadani (Ministère de la Justice) avec un chercheur du MEI, 21 novembre 2023.

⁶⁴ « Justice numérique : un chantier sur les rails » LesEco. 13 avril 2023. <https://leseco.ma/maroc/justice-numerique-un-chantier-sur-les-rails.html>.

⁶⁵ Halima Ghaiti (Ministère chargé des Relations avec le Parlement et la société civile). Entretien avec un chercheur du MEI, 11 décembre 2023.

⁶⁶ Aimane Amalik (Président, 4CHABAB, membre du COPIL) Entretien avec un chercheur du MEI, 30 novembre 2023.

⁶⁷ Aimane Amalik (Président, 4CHABAB, membre du COPIL) Entretien avec un chercheur du MEI, 30 novembre 2023.

⁶⁸ Samira Msrar (ministère chargé des Relations avec le Parlement et la société civile) Entretien avec le chercheur du MEI, 11 décembre 2023.

⁶⁹ Aimane Amalik (Président, 4CHABAB, membre du COPIL) Entretien avec un chercheur du MEI, 30 novembre 2023.

⁷⁰ « Le Conseil d'administration approuve le projet de décret relatif à l'organisation du volontariat contractuel. » 6 avril 2023. Agence de presse marocaine Express. <https://www.MAPexpress.ma/actualite/activite-gouvernementale/conseil-gouvernement-approuve-projet-decret-relatif-lorganisation-du-volontariat-contractuel/>.

⁷¹ Programme de renforcement de la société civile marocaine. USAID/MAROC p. 5 2021.

https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00XC3X.pdf.

⁷² La Loi 06.18 portant réglementation du volontariat contractuel, promulguée par le Dahir 1.21.85 du 15 Dou El Hija 1442 (26 juillet 2021). <https://drive.google.com/file/d/1fBltk06zNmwl24k6y-TPF8jVExjeTo0/view>

⁷³ « Le Conseil d'administration approuve le projet de décret relatif à l'organisation du volontariat contractuel. » 6 avril 2023. Agence de presse marocaine Express. <https://www.MAPexpress.ma/actualite/activite-gouvernementale/conseil-gouvernement-approuve-projet-decret-relatif-lorganisation-du-volontariat-contractuel/>.

⁷⁴ Halima Ghaiti (Ministère chargé des Relations avec le Parlement et la société civile). Entretien avec un chercheur du MEI, 11 décembre 2023.

⁷⁵ Ismail Isoulk (directeur exécutif, Simsim), entretien avec un chercheur du MEI, 7 décembre 2023.

⁷⁶ Mémorandum appelant à une loi sur la consultation publique. Hespress. 15 août 2022. <https://shorturl.at/hkLGA>.

⁷⁷ Mémo de consultation publique, version 1, Simsim, septembre 2023.

<https://docs.google.com/document/d/1ABO8W3QgsW13XYsWHPW2uP0Aq-GqEVZS/edit>.

⁷⁸ Charlotte Adam et Nawal Djaffar. (Direction de la gouvernance publique, OCDE), entretien avec un chercheur du MEI, 29 novembre 2023.

⁷⁹ Rapport de la réunion du COPIL. Site Internet du GPO Maroc. 28 mars 2023, p. 2,

http://www.ogp.ma/docs/Relev%C3%A9Conclusions_Copil_28032023_ar_-ICtB8.pdf.

⁸⁰ Boîte à outils virtuelle. Portail National des Collectivités Territoriales. <https://collectivites-territoriales.gov.ma/fr/node/4326>.

⁸¹ Il s'agit de 10 communes pilotes dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima : Assilah, Chefchaouene, El Hoceima, Ksar Essghir, Larache, Martil, Oued Laou, Ouazzane, Tanger et Tétouan

⁸² Ouvrir la vie publique locale aux jeunes citoyens de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Ministère de l'Intérieur. 2023. https://www.collectivites-territoriales.gov.ma/sites/default/files/2023-12/Guide%20DGCT-AECID%20FR%20Juin%202023_version%20imprimable.pdf.

⁸³ Atelier OECD. DGCT. 8-9 juin 2022. OCDE. <https://www.oecd.org/mena/governance/Programme-atelier-OCDE-DGCT-8-9-juin-2022.pdf>

⁸⁴ Programme de l'atelier de Ouarzazate. Mars 2023. OCDE. <https://www.oecd.org/mena/governance/Agenda-Atelier-Ouarzazate-mars-2023.pdf>

⁸⁵ « Séances d'accompagnement et de sensibilisation en faveur des élus et cadres des 12 régions du Royaume. » Portail National des Collectivités Territoriales. <https://www.collectivites-territoriales.gov.ma/fr/agenda/sessions-daccompagnement-et-de-sensibilisation-en-faveur-des-elus-et-cadres-des-12-regions>.

⁸⁶ « Ouvrir la vie publique locale aux jeunes citoyens, Lignes directrices et bonnes pratiques » Ministère de l'Intérieur. 2023. https://www.collectivites-territoriales.gov.ma/sites/default/files/2023-12/Guide%20DGCT-AECID%20FR%20Juin%202023_version%20imprimable.pdf, p. 42-50.

⁸⁷ Ismail Isoulk (directeur exécutif, Simsims), entretien avec un chercheur du MEI, 7 décembre 2023.

⁸⁸ Information fournie au MEI par Mohammed Doukha (Conseiller général en charge des programmes de coopération internationale, Chambre des représentants) pendant la période de révision de la prépublication de ce rapport. Juillet 2024.

⁸⁹ Mohammed Doukha (Conseiller général chargé de la coopération internationale à la Chambre des Représentants) entretien avec un chercheur du MEI via un appel WhatsApp le 13 mars 2024.

⁹⁰ Mohammed Doukha (Conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des représentants) entretien avec un chercheur du MEI via un appel WhatsApp le 13 mars 2024.

⁹¹ « La participation du Parlement au SIEL de Rabat, une manière de montrer son ouverture. » Agence de presse marocaine. 2 juin 2023. <https://www.mapnews.ma/fr/actualites/culture/la-participation-du-parlement-au-siel-de-rabat-une-mani%C3%A8re-de-montrer-son>.

⁹² Mohammed Doukha (Conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des représentants) entretien avec un chercheur du MEI via un appel WhatsApp le 13 mars 2024.

⁹³ « Chambre des Représentants : lancement du programme Jeunesse et Action Parlementaire ». Maroc Diplomatique. 23 juin 2023. <https://maroc-diplomatique.net/chambre-des-representants-lancement-du-programme-jeunesse/>

⁹⁴ Information fournie au MEI par Mohammed Doukha (Conseiller général en charge des programmes de coopération internationale, Chambre des représentants) pendant la période de révision de la prépublication de ce rapport. Juillet 2024.

⁹⁵ Mohammed Doukha (Conseiller général chargé des programmes de coopération internationale à la Chambre des représentants), entretien avec un chercheur du MEI via un appel WhatsApp le 13 mars 2024.

⁹⁶ Aziz Mouhib (Chargé d'information et de communication, Parlement du Maroc), entretien avec un chercheur du MEI, 5 décembre 2023.

⁹⁷ Aziz Mouhib (Chargé d'information et de communication, Parlement du Maroc), entretien avec un chercheur du MEI, 5 décembre 2023.

⁹⁸ Documents fournis au chercheur du MEI.

⁹⁹ Mohammed Doukha (Conseiller général chargé des programmes de coopération internationale, Chambre des représentants), entretien avec un chercheur du MEI, 5 décembre 2023.

¹⁰⁰ Chambre des représentants. Gouvernement du Maroc. Site Web : <https://www.chambredesrepresentants.ma/fr/visite-virtuelle>.

¹⁰¹ Chambre des représentants. Gouvernement du Maroc. Réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/parlement.ma>, https://x.com/Parlement_ma, <https://www.flickr.com/photos/parlement/>, <https://www.instagram.com/parlement.ma/>, <https://www.youtube.com/channel/UCLmLW2hwH-kk9w8QrdX8uAA>.

¹⁰² Plateforme de participation électronique. Gouvernement du Maroc. <https://www.eparticipation.ma/ajout-petition>

¹⁰³ Informations fournies au MEI par Mohammed Doukha (Conseiller général en charge des programmes de coopération internationale, Chambre des représentants) pendant la période d'examen préalable à la publication de ce rapport. Juillet 2024.

¹⁰⁴ « Projets de Loi ». Chambre des Représentants. Gouvernement du Maroc.

<https://www.chambredesrepresentants.ma/fr/legislation/projets-de-loi>; « Missions Exploratoires Temporaires »

<https://www.chambredesrepresentants.ma/fr/les-missions-exploratoires-temporaires>

¹⁰⁵ Informations fournies au MEI par Mohammed Doukha (Conseiller général en charge des programmes de coopération internationale, Chambre des représentants) pendant la période d'examen préalable à la publication de ce rapport. Juillet 2024.

¹⁰⁶ « Chambre des Représentants : lancement du programme Jeunesse et Action Parlementaire ». Maroc Diplomatique. 23 juin 2023. <https://maroc-diplomatique.net/chambre-des-representants-lancement-du-programme-jeunesse/>.

¹⁰⁷ « 60e anniversaire du Parlement : focus sur les étapes de l'évolution constitutionnelle et des fonctions du Parlement. » 17 janvier 2024. Agence de presse marocaine. <https://www.mapnews.ma/fr/actualites/politique/60%C3%A8me-anniversaire-du-parlement-focus-sur-les-%C3%A9tapes-de-l%C3%A9volution>.